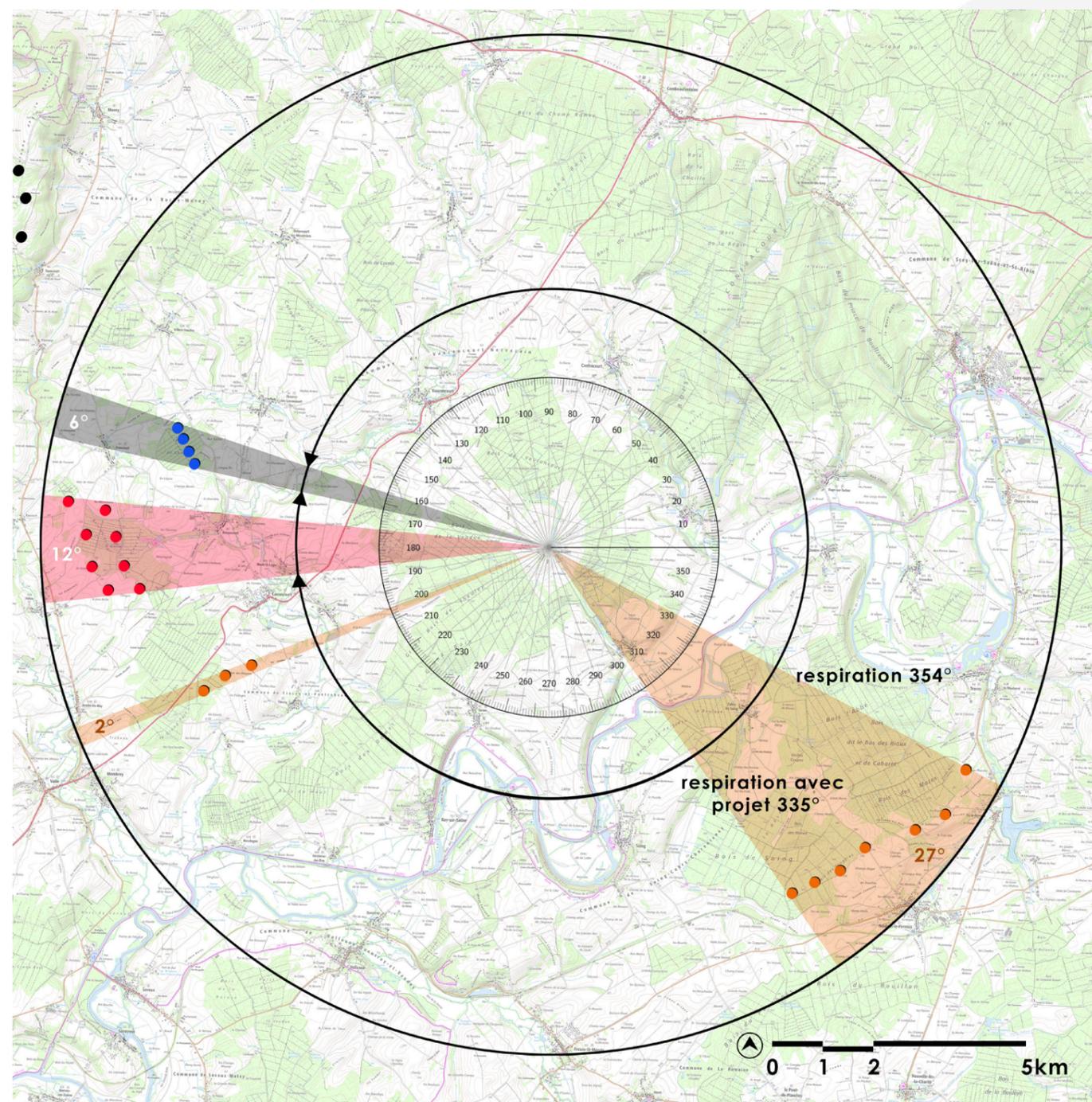


08 - ZOOM ÉGLISE SAINTE-MARIE-MADELEINE - GRANDECOURT



Bien que le projet en instruction au sud-est du Ferroux vienne grever une bonne partie de la respiration paysagère du village de Grandecourt, les trois seuils de vigilance sont respectés.

Le projet de Blessonnier s'inscrit dans un angle de 12° dans une orientation très proche du projet accepté de Renaucourt ce qui permet de limiter l'influence sur les trois indices.

En conclusion, le niveau d'impact supplémentaire potentiel peut être qualifié de faible à nul (au regard de la distance). L'analyse sera complétée par un photomontage.



Le diagramme fait apparaître en transparent les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour du pôle d'habitat analysé. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés et les projets en cours d'instruction.



En gris foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des pôles d'habitat analysés.



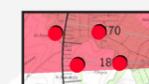
En gris clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 5 à 10 km (B) autour des pôles d'habitat analysés. Pour rappel, il n'y a pas de double compte entre l'occupation dans le rayon de 0 à 5 km et dans le rayon de 5 à 10 km.



En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction. La différenciation entre les deux périmètres est identique à la catégorie précédente.



Angle de respiration paysagère le plus important.



Zone d'étude du projet. En rose sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par le projet du Blessonnier.



Éoliennes construites.



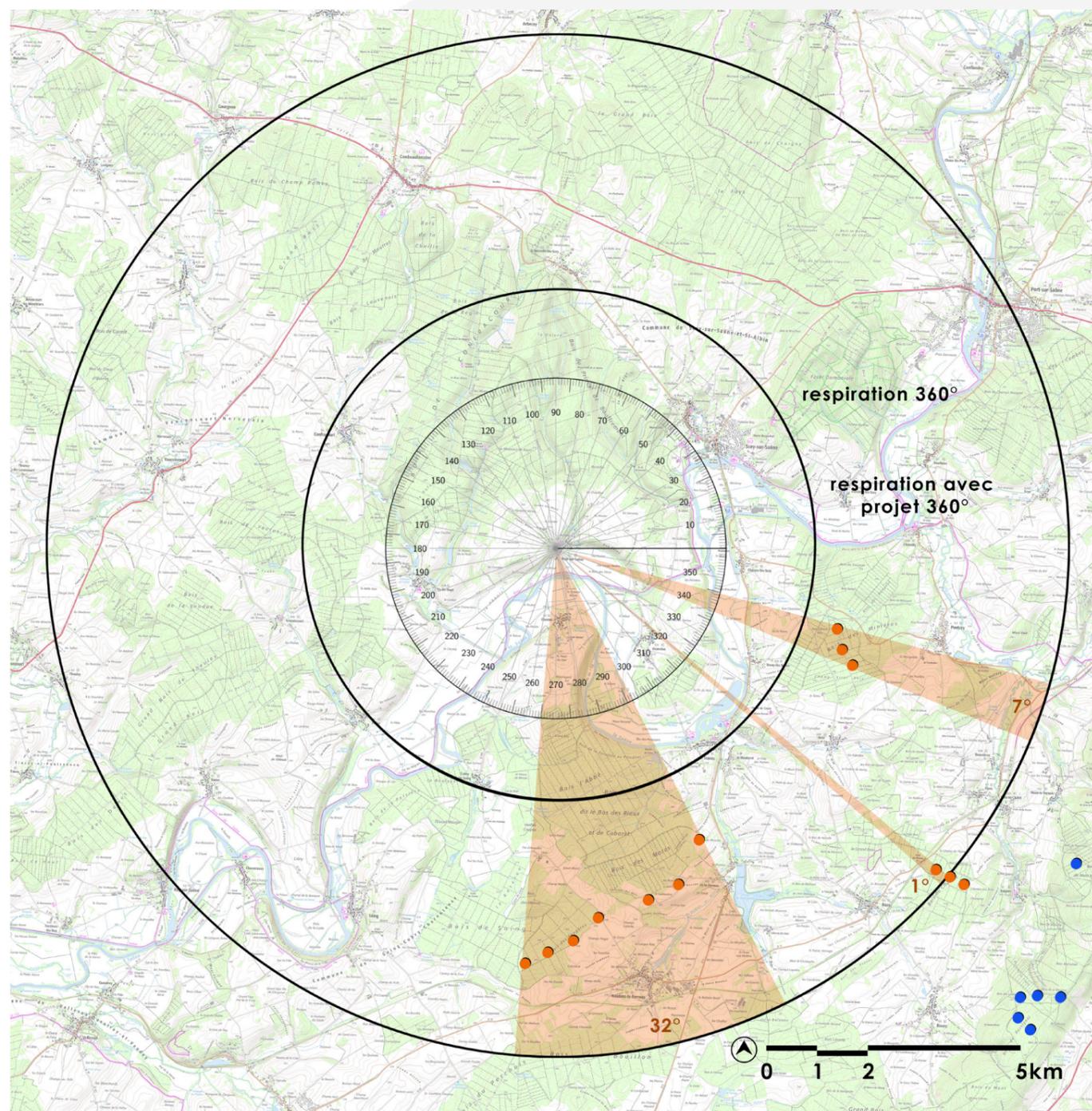
Éoliennes autorisées



Éoliennes en instruction

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons de 0 à 10km (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire entre 5 et 10 km (D)	ID 1 : Indice de densité des horizons de 0 à 5 km (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	ID 2 : Indice de densité des horizons occupés sur 0 à 10km autour du lieu de vie ((C/78)+(C+D)/314)/2) Seuil de 0,25 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Influence de la ZIP sur l'indice d'occupation des horizons	ZIP dans la + grande respiration
08 – Grandecourt – église										
Parcs construits et accordés (1)	0	6	6	0	4	0,00	0,01	354		
1 + projets en instruction (2)	0	29	29	0	10	0,00	0,02	189		
1 + projet de Blessonnier	0	18	18	0	12	0,00	0,02	335	oui	oui
2 + projet de Blessonnier	0	41	41	0	18	0,00	0,03	189		

09 - ZOOM CHÂTEAU ET DONJON - RUPT-SUR-SAÔNE



A partir de ce point d'analyse, le projet de Blessonnier se situe au delà des 10km (13.780 km) et n'a donc, théoriquement, aucune influence sur les trois indices. Il s'agit donc plutôt d'une analyse du contexte existant et des projets en devenir.

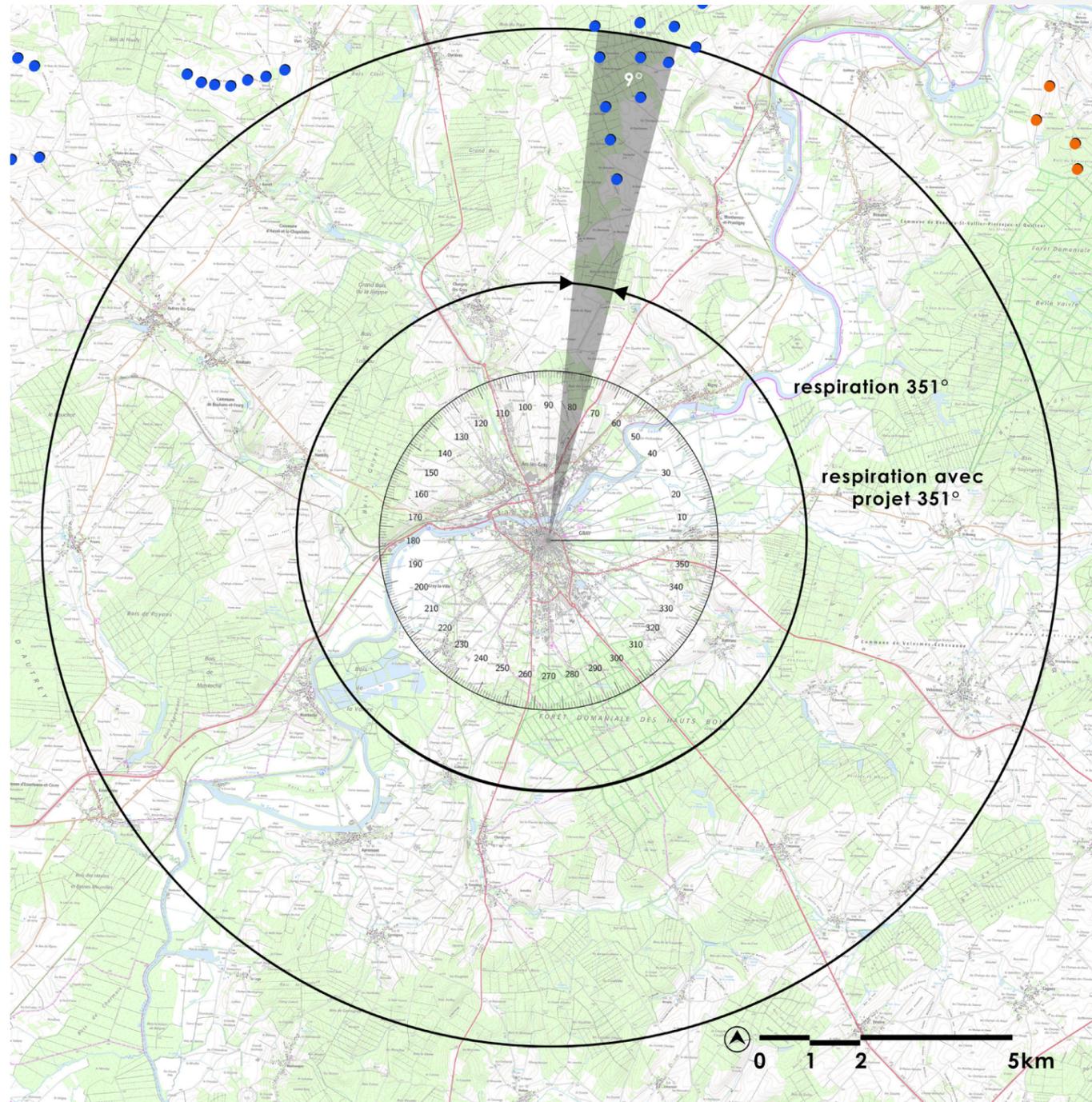
Rupt-sur-Saône n'a aucune influence du contexte éolien. Tous les indices sont calculés uniquement par les projets du Ferroux, du Chanois et de la Mangeotte qui sont situés dans un quart sud-est. Cela a pour conséquence une analyse sans dépassements de seuils de vigilance.

En conclusion, ce point d'analyse ne connaît aucun phénomène de saturation ni d'encerclement.

-  Le diagramme fait apparaître en transparent les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour du pôle d'habitat analysé. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés et les projets en cours d'instruction.
-  En gris foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des pôles d'habitat analysés.
-  En gris clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 5 à 10 km (B) autour des pôles d'habitat analysés. Pour rappel, il n'y a pas de double compte entre l'occupation dans le rayon de 0 à 5 km et dans le rayon de 5 à 10 km.
-  En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction. La différenciation entre les deux périmètres est identique à la catégorie précédente.
-  Angle de respiration paysagère le plus important.
-  Zone d'étude du projet. En rose sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par le projet du Blessonnier.
-  Éoliennes construites.
-  Éoliennes autorisées
-  Éoliennes en instruction

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons de 0 à 10km (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire entre 5 et 10 km (D)	ID 1 : Indice de densité des horizons de 0 à 5 km (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	ID 2 : Indice de densité des horizons occupés sur 0 à 10km autour du lieu de vie $((C/78)+(C+D)/314)/2$ Seuil de 0,25 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Influence de la ZIP sur l'indice d'occupation des horizons	ZIP dans la + grande respiration
09 – Rupt-sur-Saône – château										
Parcs construits et accordés (1)	0	0	0	0	0	0,00	0,00	360	non	non
1 + projets en instruction (2)	0	40	40	0	11	0,00	0,02	280		
1 + projet de Blessonnier	0	0	0	0	0	0,00	0,00	360		
2 + projet de Blessonnier	0	40	40	0	11	0,00	0,02	280		

10 - ZOOM CHÂTEAU DE GRAY



Le projet de Blessonnier se situe au delà des 10km (23.300 km) et n'a donc, théoriquement, aucune influence sur les trois indices. Il s'agit donc plutôt d'une analyse du contexte existant et des projets en devenir.

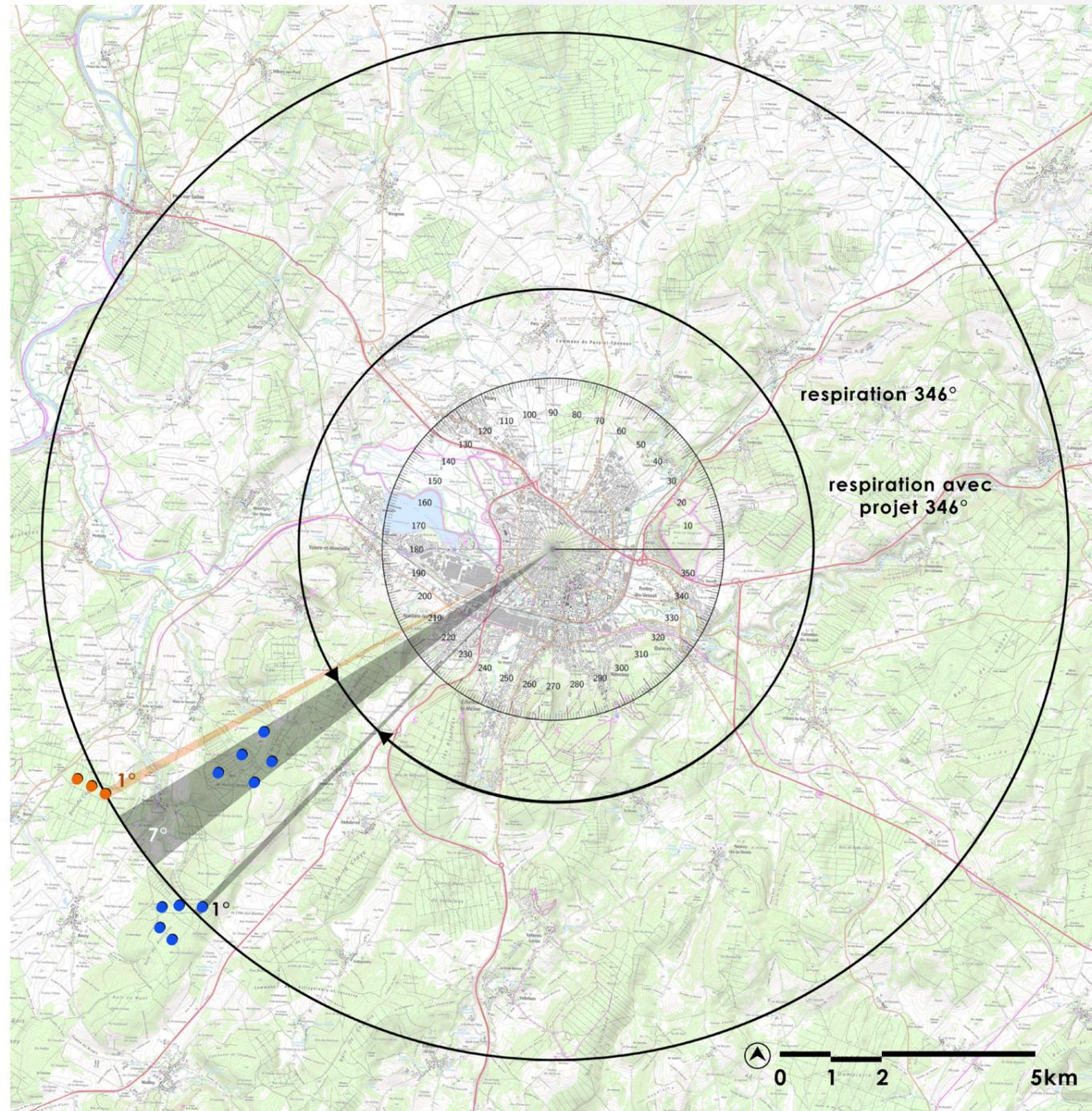
Gray connaît une influence du contexte éolien par le projet accepté d'Entre Saône-et-Salon. L'angle de perception est de 9° et aucun projet ne se situe dans un rayon de 10 km.

En conclusion, ce point d'analyse ne connaît aucun phénomène de saturation ni d'encerclement.

-  Le diagramme fait apparaître en transparent les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour du pôle d'habitat analysé. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés et les projets en cours d'instruction.
-  En gris foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des pôles d'habitat analysés.
-  En gris clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 5 à 10 km (B) autour des pôles d'habitat analysés. Pour rappel, il n'y a pas de double compte entre l'occupation dans le rayon de 0 à 5 km et dans le rayon de 5 à 10 km.
-  En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction. La différenciation entre les deux périmètres est identique à la catégorie précédente.
-  Angle de respiration paysagère le plus important.
-  Zone d'étude du projet. En rose sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par le projet du Blessonnier.
-  Éoliennes construites.
-  Éoliennes autorisées
-  Éoliennes en instruction

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons de 0 à 10km (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire entre 5 et 10 km (D)	ID 1 : Indice de densité des horizons de 0 à 5 km (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	ID 2 : Indice de densité des horizons occupés sur 0 à 10km autour du lieu de vie ((C/78)+((C+D)/314)/2) Seuil de 0,25 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Influence de la ZIP sur l'indice d'occupation des horizons	ZIP dans la + grande respiration
10 – Gray – château										
Parcs construits et accordés (1)	0	9	9	0	7	0,00	0,01	351	non	non
1 + projets en instruction (2)	0	9	9	0	7	0,00	0,01	351		
1 + projet de Blessonnier	0	9	9	0	7	0,00	0,01	351		
2 + projet de Blessonnier	0	9	9	0	7	0,00	0,01	351		

11 - ZOOM LA MOTTE DE VESOUL



Le projet de Blessonnier se situe au delà des 10km (30.170 km) et n'a donc, théoriquement, aucune influence sur les trois indices. Il s'agit donc plutôt d'une analyse du contexte existant et des projets en devenir.

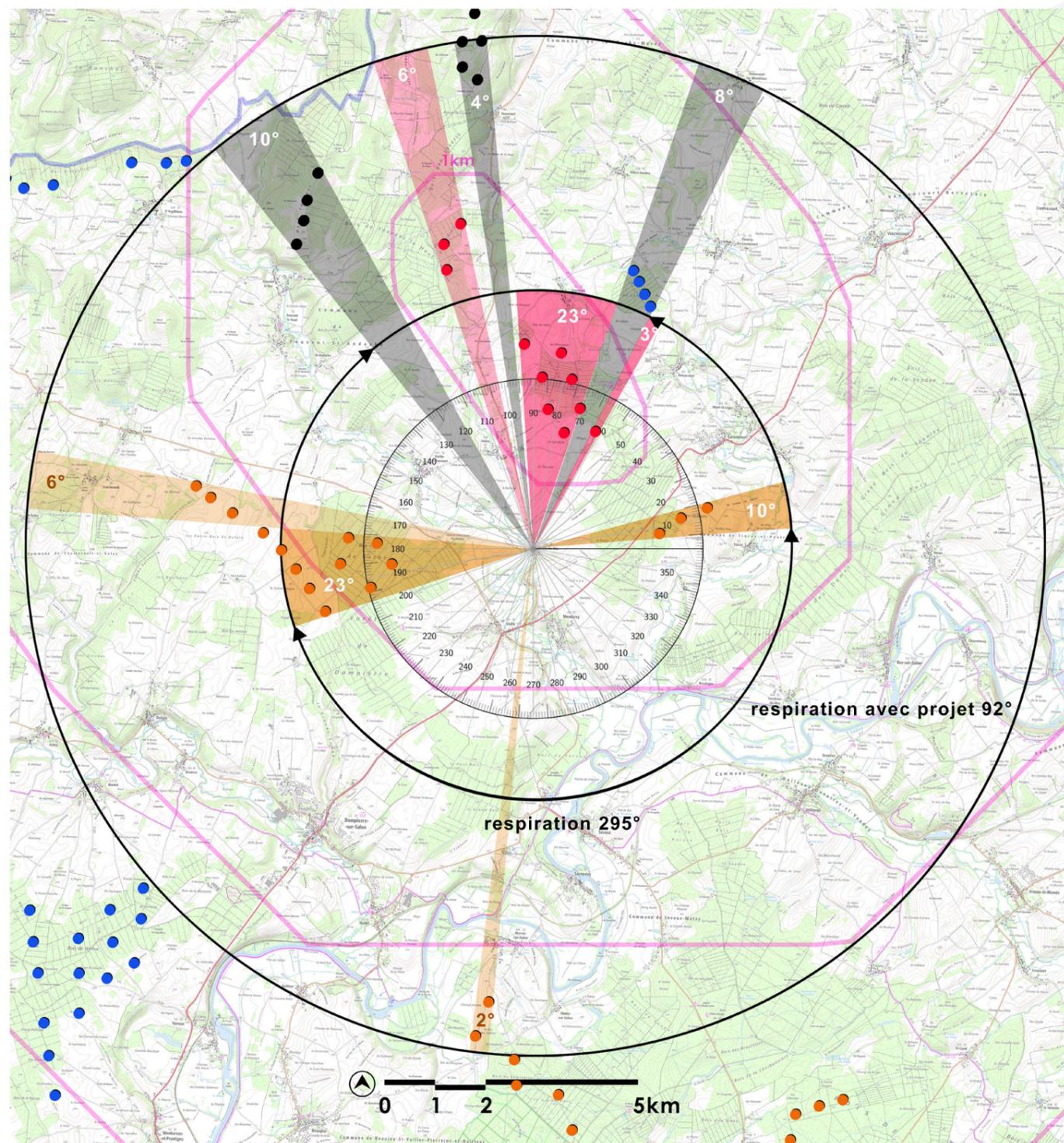
Le projet accepté de Sud Vesoul et le projet en instruction du Chanois sont les deux seuls éléments à analyser. Ils se situent tout deux dans le quart sud-ouest dans un angle relativement réduit ce qui permet de respecter les trois seuils de vigilance.

En conclusion, ce point d'analyse ne connaît aucun phénomène de saturation ni d'encerclement.

-  Le diagramme fait apparaître en transparent les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour du pôle d'habitat analysé. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés et les projets en cours d'instruction.
-  En gris foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des pôles d'habitat analysés.
-  En gris clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 5 à 10 km (B) autour des pôles d'habitat analysés. Pour rappel, il n'y a pas de double compte entre l'occupation dans le rayon de 0 à 5 km et dans le rayon de 5 à 10 km.
-  En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction. La différenciation entre les deux périmètres est identique à la catégorie précédente.
-  Angle de respiration paysagère le plus important.
-  Zone d'étude du projet. En rose sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par le projet du Blessonnier.
-  Éoliennes construites.
-  Éoliennes autorisées
-  Éoliennes en instruction

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons de 0 à 10km (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire entre 5 et 10 km (D)	ID 1 : Indice de densité des horizons de 0 à 5 km (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	ID 2 : Indice de densité des horizons occupés sur 0 à 10km autour du lieu de vie $((C/78)+((C+D)/314)/2)$ Seuil de 0,25 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Influence de la ZIP sur l'indice d'occupation des horizons	ZIP dans la + grande respiration
11 – Vesoul – Motte										
Parcs construits et accordés (1)	0	8	8	0	6	0,00	0,01	346	non	non
1 + projets en instruction (2)	0	9	9	0	7	0,00	0,01	342		
1 + projet de Blessonnier	0	8	8	0	6	0,00	0,01	346		
2 + projet de Blessonnier	0	9	9	0	7	0,00	0,01	342		

12 - BROTTE-LÈS-RAY



L'analyse spécifique du village de Brotte-lès-Ray montre que le contexte éolien actuel respecte les seuils de tolérance des trois indices. Le projet de Blessonnier, proche, a une influence sur l'intégralité des indices tout en préservant la plus grande respiration paysagère (diminuée de 3°). Son influence principale se concentre sur les indices de densité dont les seuils de tolérance sont dépassés une fois le projet de Blessonnier pris en compte.

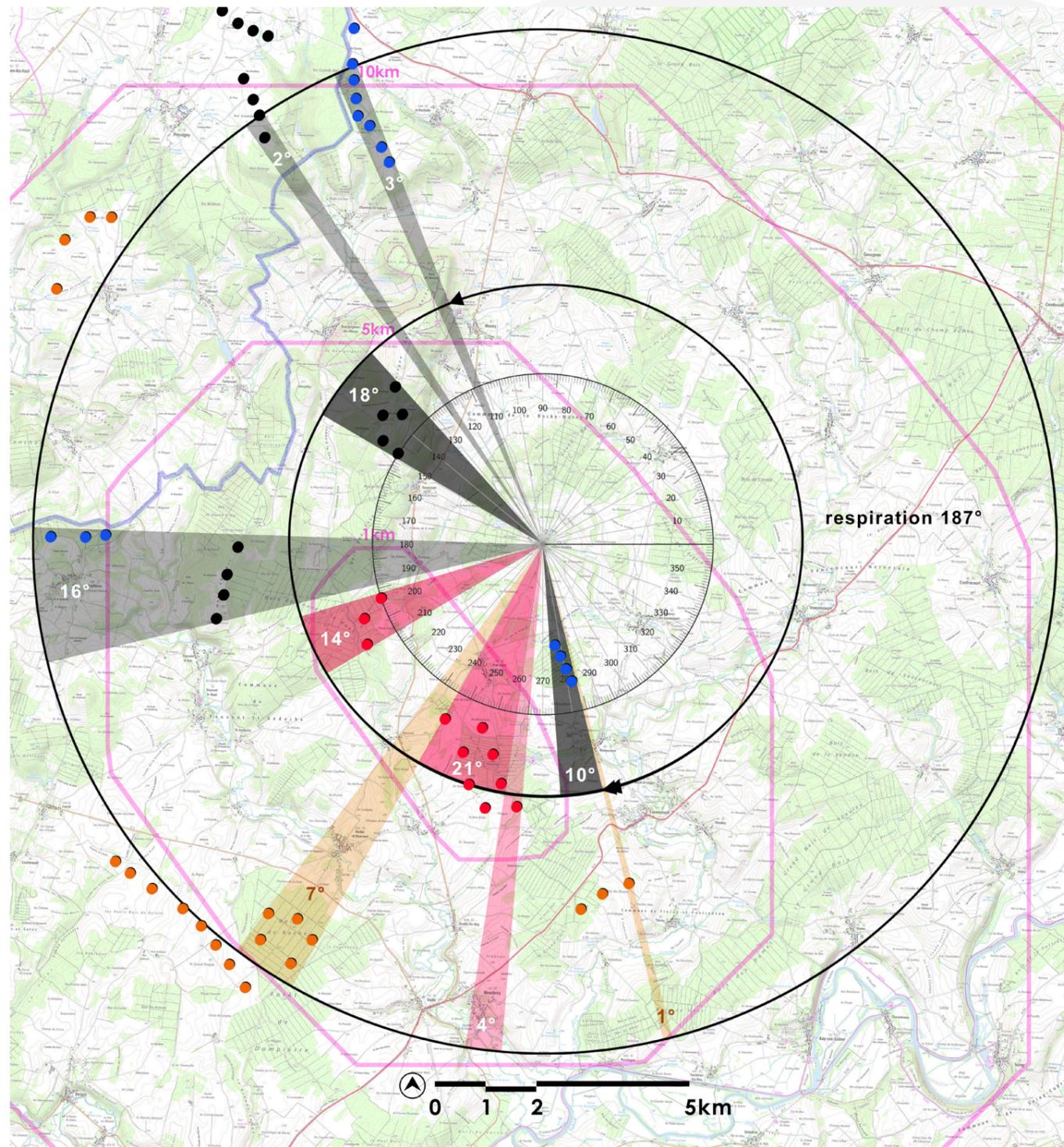
Ce sont les projets en instructions à l'ouest et à l'est qui, par leur positionnement ont le plus d'influence sur les indices d'occupation et de respiration.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire avant tout sur les critères de densité. Le niveau d'impact supplémentaire potentiel peut être qualifié de faible.

-  Le diagramme fait apparaître en transparent les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour du pôle d'habitat analysé. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés et les projets en cours d'instruction.
-  En gris foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des pôles d'habitat analysés.
-  En gris clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 5 à 10 km (B) autour des pôles d'habitat analysés. Pour rappel, il n'y a pas de double compte entre l'occupation dans le rayon de 0 à 5 km et dans le rayon de 5 à 10 km.
-  En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction. La différenciation entre les deux périmètres est identique à la catégorie précédente.
-  **respiration** Angle de respiration paysagère le plus important.
-  Zone d'étude du projet. En rose sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par le projet du Blessonnier.
-  Éoliennes construites.
-  Éoliennes autorisées
-  Éoliennes en instruction

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons de 0 à 10km (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire entre 5 et 10 km (D)	ID 1 : Indice de densité des horizons de 0 à 5 km (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	ID 2 : Indice de densité des horizons occupés sur 0 à 10km autour du lieu de vie ((C/78)+((C+D)/314)/2) Seuil de 0,25 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Influence de la ZIP sur l'indice d'occupation des horizons	ZIP dans la + grande respiration
Brotte-lès-Ray										
Parcs construits et accordés (1)	0	22	22	0	12	0,00	0,02	295	oui	non
1 + projets en instruction (2)	33	30	63	12	17	0,19	0,20	167		
1 + projet de Blessonnier	26	28	54	8	15	0,15	0,14	292		
2 + projet de Blessonnier	59	36	95	20	7	0,21	0,30	167		

13 - VILLERS-VAUDEY



L'analyse du village de Villers-Vaudey indique un contexte éolien ayant une influence principale sur le seuil de densité. La respiration paysagère principale couvre la moitié est du village et reste acceptable (187° pour un seuil minimal de 160°).

Le projet de Blessonnier impacte des angles se situant au coeur des parcs existants et des projets validés ce qui permet l'absence d'influence sur la respiration paysagère majeure. Cela signifie en contre partie que les indices de densité augmentent en raison du nombre d'éolienne supplémentaire.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire principalement sur les indices de densité. Le niveau d'impact supplémentaire potentiel peut être qualifié de faible.

-  Le diagramme fait apparaître en transparent les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour du pôle d'habitat analysé. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés et les projets en cours d'instruction.
-  En gris foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des pôles d'habitat analysés.
-  En gris clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 5 à 10 km (B) autour des pôles d'habitat analysés. Pour rappel, il n'y a pas de double compte entre l'occupation dans le rayon de 0 à 5 km et dans le rayon de 5 à 10 km.
-  En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction. La différenciation entre les deux périmètres est identique à la catégorie précédente.
-  Angle de respiration paysagère le plus important.
-  Zone d'étude du projet. En rose sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par le projet du Blessonnier.
-  Éoliennes construites.
-  Éoliennes autorisées
-  Éoliennes en instruction

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Sommes des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons de 0 à 10km (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire entre 5 et 10 km (D)	ID 1 : Indice de densité des horizons de 0 à 5 km (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	ID 2 : Indice de densité des horizons occupés sur 0 à 10km autour du lieu de vie ((C/78)+((C+D)/314)/2) Seuil de 0,25 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Influence de la ZIP sur l'indice d'occupation des horizons	ZIP dans la + grande respiration
Villers-Vaudey										
Parcs construits et accordés (1)	28	21	49	9	15	0,18	0,15	187	oui	non
1 + projets en instruction (2)	28	29	57	9	23	0,16	0,17	186		
1 + projet de Blessonnier	63	25	88	18	18	0,20	0,29	187		
2 + projet de Blessonnier	63	33	96	18	26	0,19	0,30	186		

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons de 0 à 10km (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire entre 5 et 10 km (D)	ID 1 : Indice de densité des horizons de 0 à 5 km (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	ID 2 : Indice de densité des horizons occupés sur 0 à 10km autour du lieu de vie $((C/78)+((C+D)/314)/2)$ Seuil de 0,25 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Influence de la ZIP sur l'indice d'occupation des horizons	ZIP dans la + grande respiration
01 – Renaucourt – Fontaine aux Fées										
Parcs construits et accordés (1)	20	19	39	4	11	0,10	0,08	264	oui	oui
1 + projets en instruction (2)	43	47	90	7	24	0,08	0,14	112		
1 + projet de Blessonnier	144	6	150	15	11	0,10	0,23	170		
2 + projet de Blessonnier	167	6	173	18	24	0,10	0,30	102		
02 – Ferme d'Heurcourt										
Parcs construits et accordés (1)	48	1	49	13	10	0,27	0,20	166	oui	oui
1 + projets en instruction (2)	48	51	99	13	18	0,13	0,22	92		
1 + projet de Blessonnier	136	1	137	24	10	0,18	0,36	92		
2 + projet de Blessonnier	125	47	172	24	18	0,14	0,37	92		
03 – Volon										
Parcs construits et accordés (1)	12	24	36	4	12	0,11	0,08	260	oui	oui
1 + projets en instruction (2)	57	36	93	17	15	0,18	0,27	103		
1 + projet de Blessonnier	76	24	100	15	12	0,15	0,24	227		
2 + projet de Blessonnier	121	36	157	28	15	0,18	0,43	103		
04 – Lavoncourt										
Parcs construits et accordés (1)	4	14	18	4	9	0,22	0,07	320	oui	oui
1 + projets en instruction (2)	30	30	60	7	20	0,12	0,13	215		
1 + projet de Blessonnier	29	20	49	12	12	0,24	0,19	294		
2 + projet de Blessonnier	55	36	91	15	23	0,16	0,25	215		
05 – Roche et Raucourt										
Parcs construits et accordés (1)	0	36	36	0	20	0,00	0,03	159	oui	oui
1 + projets en instruction (2)	68	43	111	14	22	0,13	0,24	90		
1 + projet de Blessonnier	32	36	68	11	20	0,16	0,19	136		
2 + projet de Blessonnier	100	43	143	25	22	0,17	0,40	90		
06 – Vauconcourt-Nervezain										
Parcs construits et accordés (1)	11	8	19	4	5	0,21	0,07	313	oui	oui
1 + projets en instruction (2)	11	13	24	4	8	0,17	0,07	272		
1 + projet de Blessonnier	11	34	45	4	16	0,09	0,08	295		
2 + projet de Blessonnier	11	47	58	4	19	0,07	0,09	272		
07 – Ray-sur-Saône – château										
Parcs construits et accordés (1)	0	2	2	0	4	0,00	0,01	358	oui	oui
1 + projets en instruction (2)	13	29	42	3	20	0,07	0,08	125		
1 + projet de Blessonnier	0	12	12	0	12	0,00	0,02	336		
2 + projet de Blessonnier	13	34	47	3	28	0,06	0,09	125		
08 – Grandecourt – église										
Parcs construits et accordés (1)	0	6	6	0	4	0,00	0,01	354	oui	oui
1 + projets en instruction (2)	0	29	29	0	10	0,00	0,02	189		
1 + projet de Blessonnier	0	18	18	0	12	0,00	0,02	335		
2 + projet de Blessonnier	0	41	41	0	18	0,00	0,03	189		
09 – Rupt-sur-Saône – château										
Parcs construits et accordés (1)	0	0	0	0	0	0,00	0,00	360	non	non
1 + projets en instruction (2)	0	40	40	0	11	0,00	0,02	280		
1 + projet de Blessonnier	0	0	0	0	0	0,00	0,00	360		
2 + projet de Blessonnier	0	40	40	0	11	0,00	0,02	280		
10 – Gray – château										
Parcs construits et accordés (1)	0	9	9	0	7	0,00	0,01	351	non	non
1 + projets en instruction (2)	0	9	9	0	7	0,00	0,01	351		
1 + projet de Blessonnier	0	9	9	0	7	0,00	0,01	351		
2 + projet de Blessonnier	0	9	9	0	7	0,00	0,01	351		
11 – Vesoul – Motte										
Parcs construits et accordés (1)	0	8	8	0	6	0,00	0,01	346	non	non
1 + projets en instruction (2)	0	9	9	0	7	0,00	0,01	342		
1 + projet de Blessonnier	0	8	8	0	6	0,00	0,01	346		
2 + projet de Blessonnier	0	9	9	0	7	0,00	0,01	342		
Brotte-lès-Ray										
Parcs construits et accordés (1)	0	22	22	0	12	0,00	0,02	295	oui	non
1 + projets en instruction (2)	33	30	63	12	17	0,19	0,20	167		
1 + projet de Blessonnier	26	28	54	8	15	0,15	0,14	292		
2 + projet de Blessonnier	59	36	95	20	7	0,21	0,30	167		
Villers-Vaudey										
Parcs construits et accordés (1)	28	21	49	9	15	0,18	0,15	187	oui	non
1 + projets en instruction (2)	28	29	57	9	23	0,16	0,17	186		
1 + projet de Blessonnier	63	25	88	18	18	0,20	0,29	187		
2 + projet de Blessonnier	63	33	96	18	26	0,19	0,30	186		

En conclusion de cette étude d'encerclement et de saturation, on peut noter que le projet de Blessonnier n'a finalement que peu d'influence sur les 11 points détaillés dans cette étude.

○ 3 Influences nulles :

- **Vesoul, Gray et Rupt-sur-Saône**, n'ont aucune influence en raison de l'éloignement mais même en considérant le contexte éolien existant et les projets en devenir, ces trois communes ne connaîtront aucun phénomène de saturation ni d'encerclement.

○ 2 Influences faibles à nulles :

- **Grandecourt et Ray-sur-Saône** pour qui les influences potentielles permettent de respecter les seuils de vigilances des trois indices. Les éoliennes étant à plus de 5 km, les influences réelles sont à minimiser par rapport au contexte réel (boisements, relief et urbanisme).

○ 3 Influences faibles :

- **Lavoncourt, Volon et Vauconcourt-Nervezain** sont trois villages qui ont des angles de perceptions complémentaires limités et dans des fractions de territoire déjà partiellement impactés. Cela permet notamment de limiter la réduction des respirations paysagères principales. Sur ces trois points, le projet de Blessonnier a surtout une influence sur l'indice de densité mais ne créent pas de dépassement de seuil de vigilance qui ne soit pas pré existant.

○ 2 Influences faibles à modérées :

- **Roche-et-Raucourt et la zone de loisirs de Renaucourt**. Ce sont des sites plus proches que les précédents et qui ont une influence sur les indices, notamment de densité.

Roche-et-Raucourt couplé au contexte éolien a principalement une influence sur l'indice de densité mais la respiration paysagère est, avec l'existant, déjà inférieure au seuil de tolérance. Cela s'explique par le découpage des angles visuels des parcs existants à plus de 5km. Ces données doivent être mises en relation avec un photomontage de manière à vérifier la visibilité réelle de ces parcs.

La zone de loisirs de Renaucourt fait partie des points les plus proches. Le projet de Blessonnier a de ce fait une influence sur 120° à l'ouest du site. Bien que cet angle soit important, le projet a une influence sur un seul seuil de tolérance, celui de l'indice d'occupation des horizons. Le contexte éolien étant sur un angle limité, la plus grande respiration paysagère est respectée (tant que les autres projets en instruction ne sont pas pris en compte).

○ 1 Influence modérée à forte :

- **Ferme d'Heurcourt**. Le site le plus proche est également le plus impacté potentiellement. Contrairement à la zone de loisirs de Renaucourt, le projet est relativement concentré mais le contexte éolien occupe déjà la moitié de l'horizon global. La partie sud du projet vient couper la respiration paysagère la plus importante ce qui a pour conséquence un dépassement de seuil de tolérance supplémentaire. Ce constat est uniquement valable dans le cas où l'on ne prend pas en considération les projets en instruction car ceux-ci sont plus impactants sur cette respiration paysagère maximale.

Cette analyse est avant tout théorique car ne prenant en compte ni la végétation, ni l'urbanisme, ni le relief. Elle est à coupler avec les ZIV, les coupes, les zooms et les photomontages pour affiner la lecture des impacts réels.

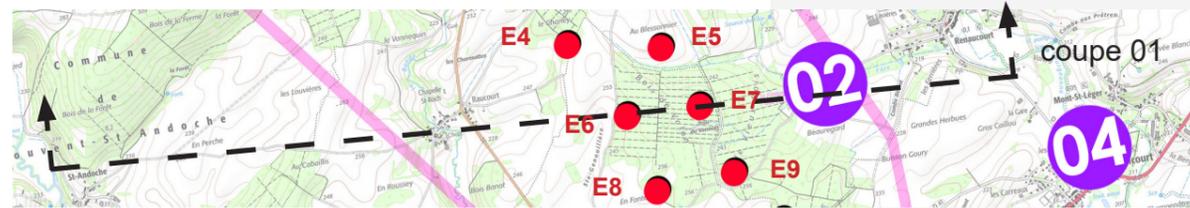
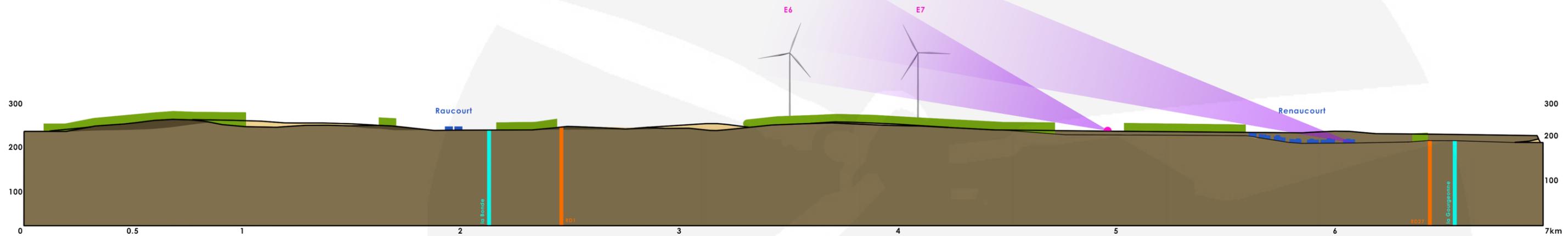
L'étape suivante est la réalisation de coupes.

A noter que celles-ci sont en réalité des élévations (coupes prenant en compte l'arrière plan pour donner une épaisseur à la coupe et intégrer un maximum d'éléments à analyser sur une seule représentation) et ne sont pas orthonormées pour faciliter la lecture des enjeux. En effet, l'échelle de hauteur est multipliée par 2 (par rapport à l'échelle de distance).

6. Coupes de terrain pour les secteurs potentiellement sensibles

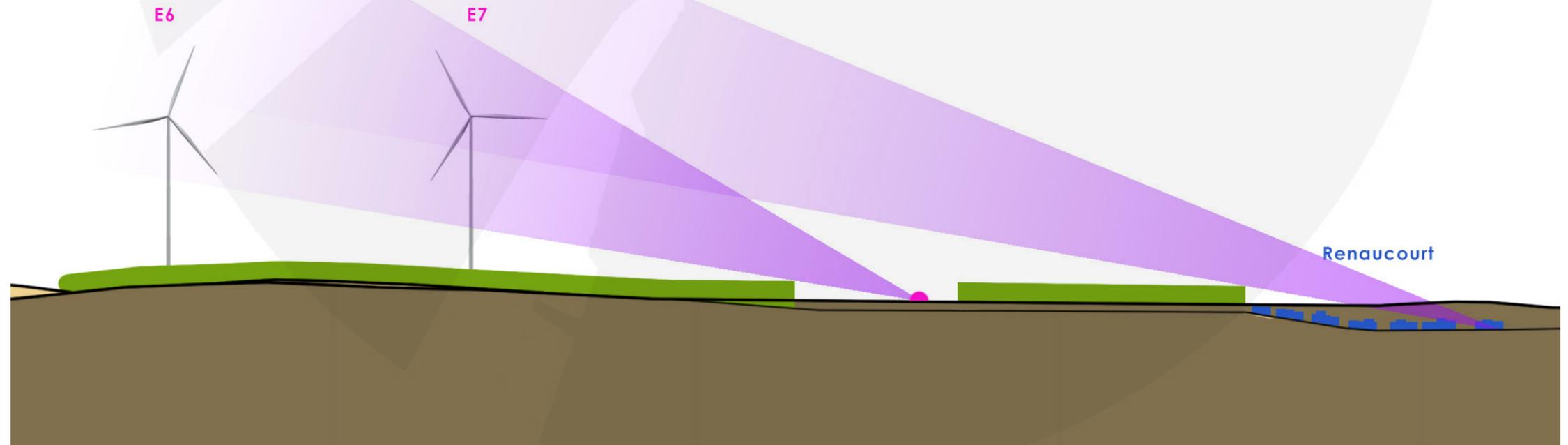


01 - COUPE ZONE DE LOISIRS - RENAUCOURT

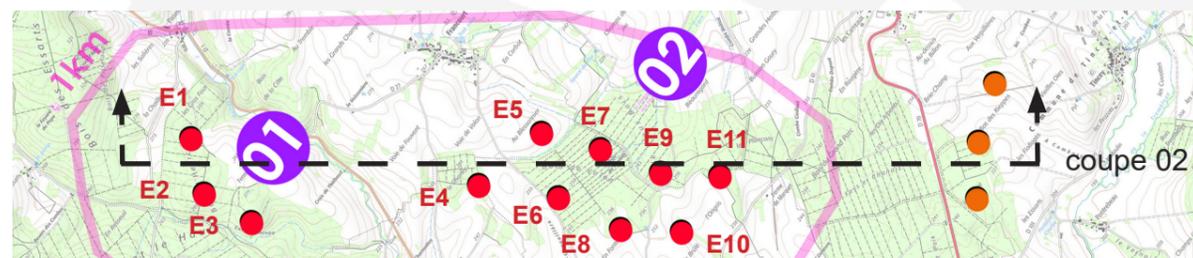
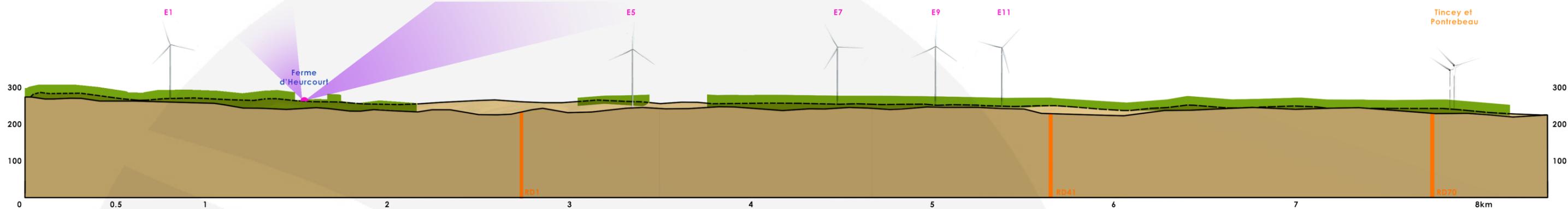


Cette élévation permet de constater les visibilitées potentielles des éoliennes depuis la zone de loisirs mais également depuis le village de Renaucourt.

A noter que la présence des boisements, cumulée au relief, permet de limiter la visibilité au rotor pour le village et de masquer le premier tiers de l'éolienne la plus proche depuis la zone de loisirs dans les cas les moins favorables (rues / routes ayant le plus de recul sans prendre en compte l'urbanisme environnant)..



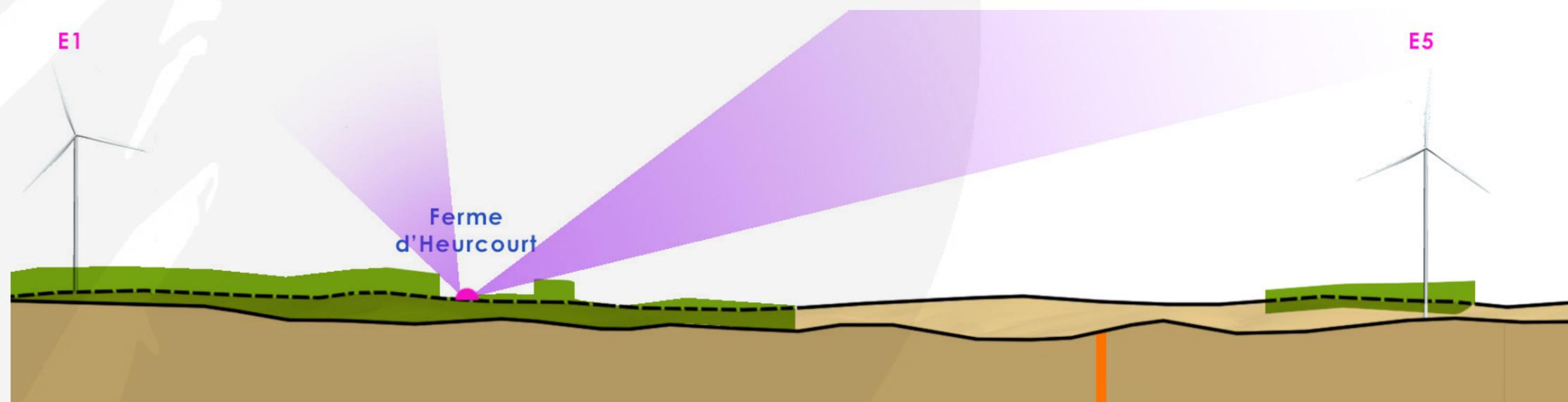
02 - COUPE LA FERME D'HEURCOURT - FRANCCOURT



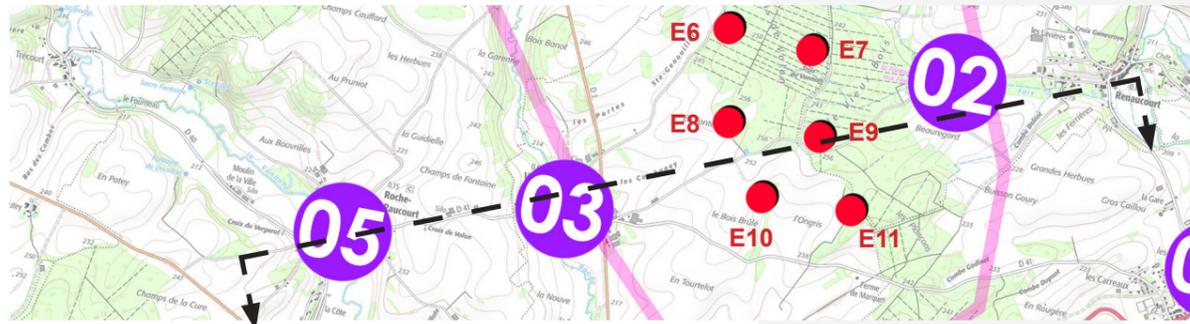
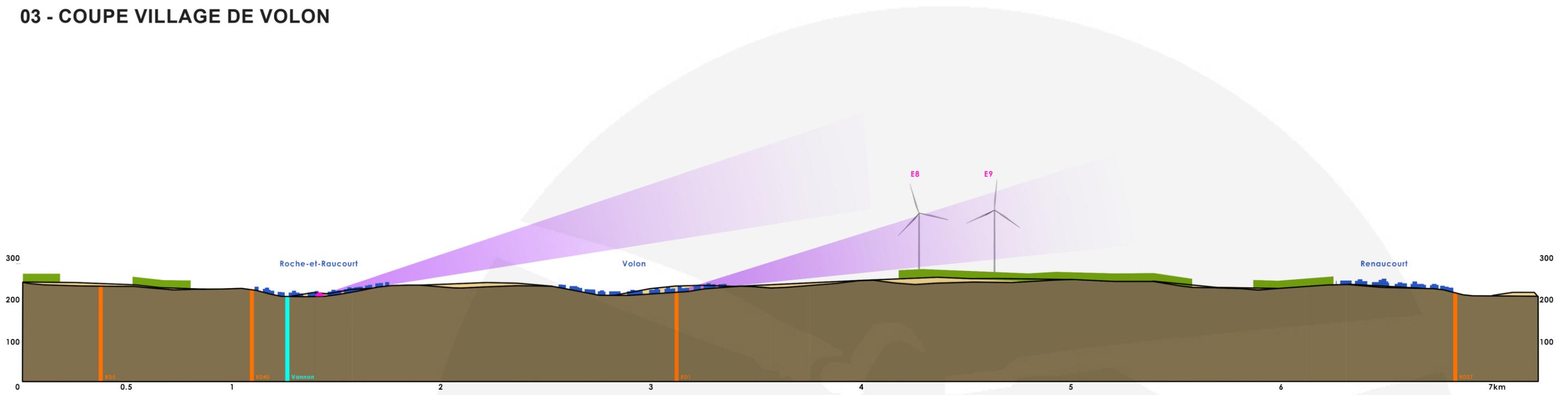
La ferme d'Heurcourt est positionnée sur la hauteur d'un petit vallon entouré de boisements.

En raison de la proximité du projet de Blessonnier les éoliennes E1 à E3 seront visibles depuis la ferme et ses abords.

Les éoliennes nord (E1, E2 et E3) créeront un effet de surplomb sur l'habitat.



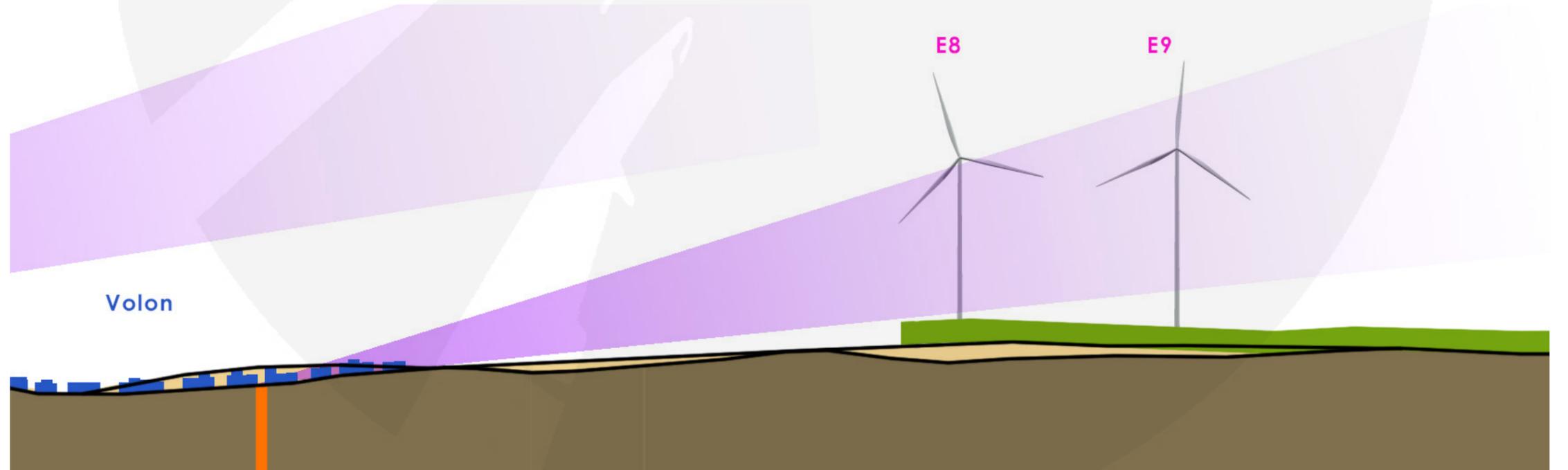
03 - COUPE VILLAGE DE VOLON



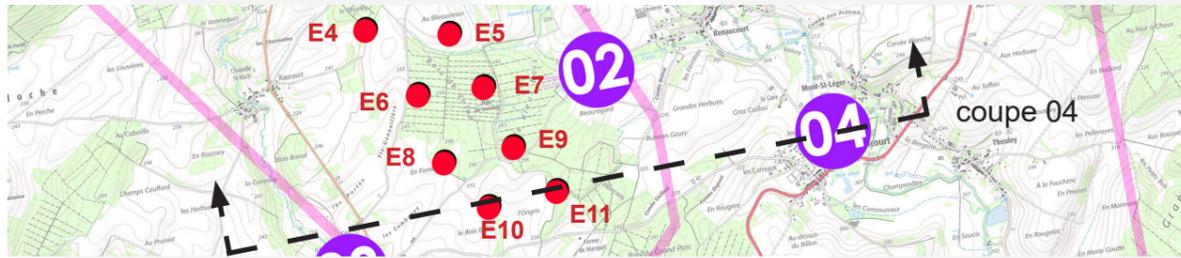
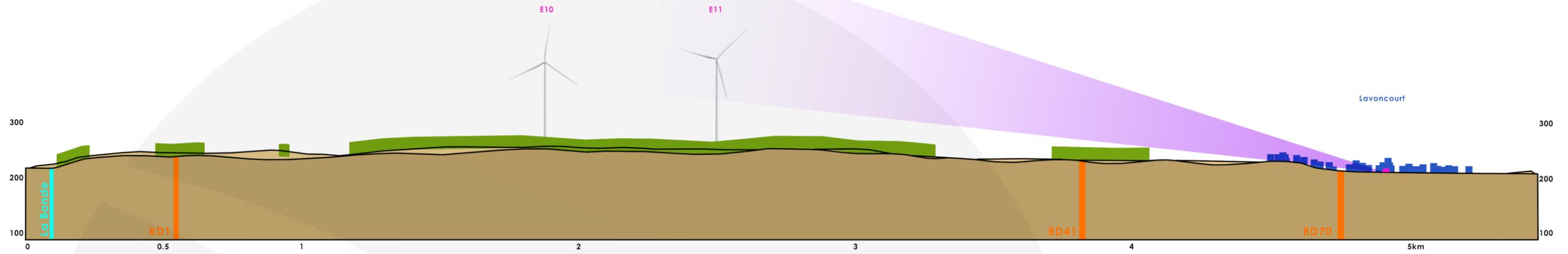
coupe 03

Depuis le village de Volon, le relief n'a que peu d'impact sur la visibilité des éoliennes du projet de Blessonnier les plus proches.

Les boisements aux pieds des machines vont certes effacer une petite fraction de celles-ci toutefois le cordon boisé du village et son urbanisme pourront avoir un impact positif sur la perceptibilité du projet.

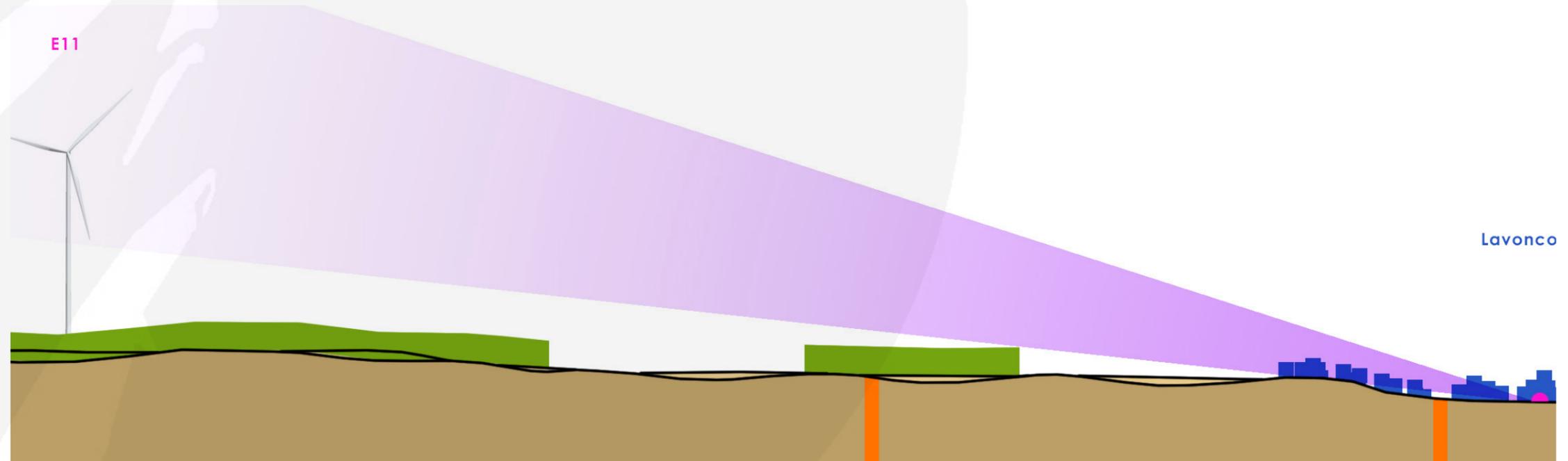


04 - COUPE ÉGLISE SAINT-VALENTIN / MAISON FORTE - LAVONCOURT

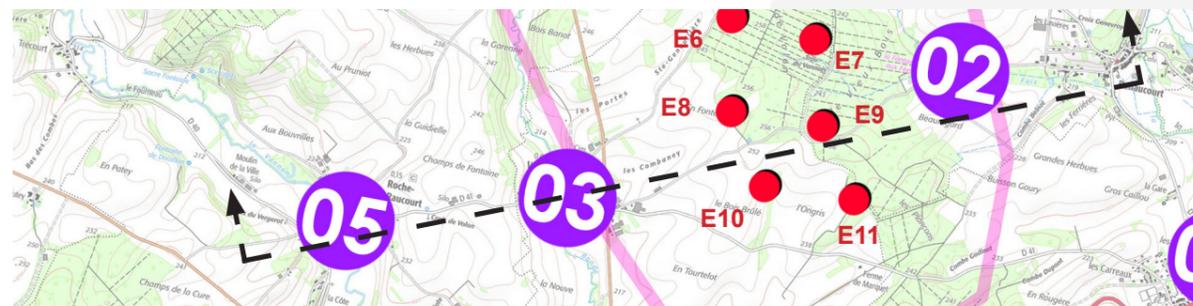
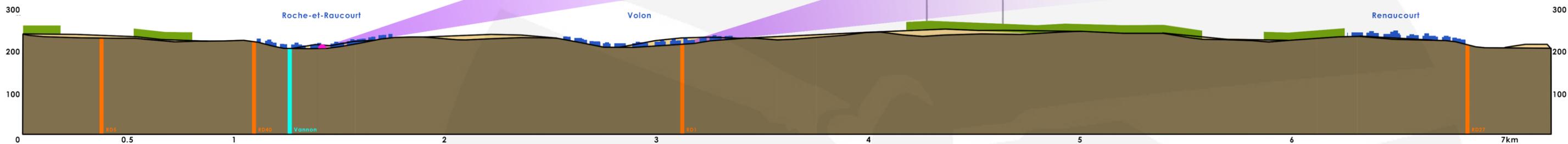


L'église de Lavoncourt est située en marge du village, au nord, le long de la RD27. Cet axe de circulation offre des perspectives sur le paysage environnant. Il est donc logique d'imaginer une interaction visuelle entre le monument, le village et le projet de Blessonnier.

Sur l'élévation, les boisements proches du village et la topographie permettent de masquer partiellement les éoliennes projetées sur la moitié de leur hauteur.



05 - COUPE ÉGLISE DE ROCHE - ROCHE-ET-RAUCOURT

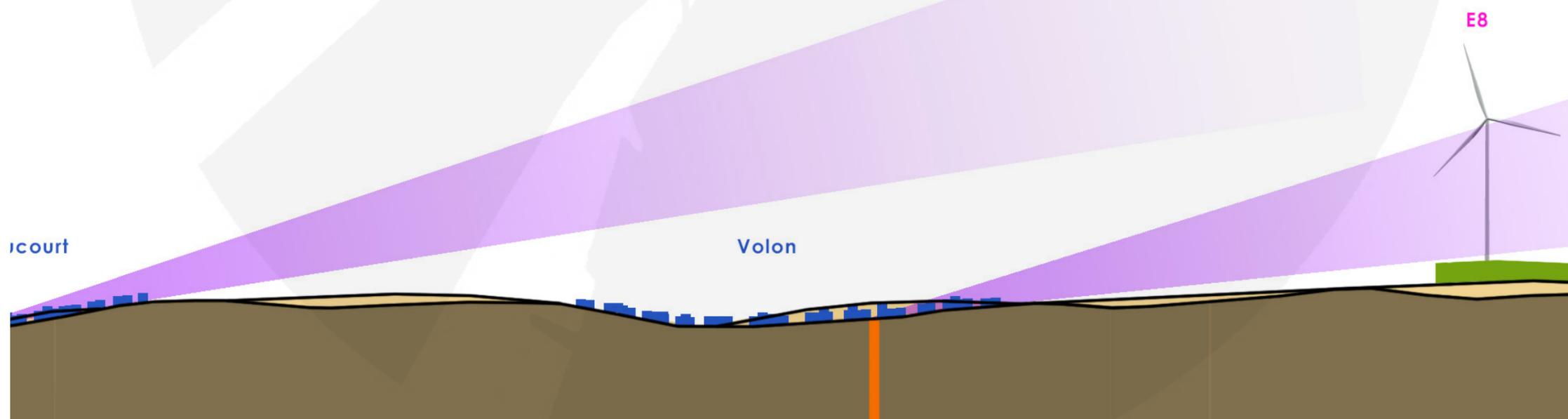


coupe 05

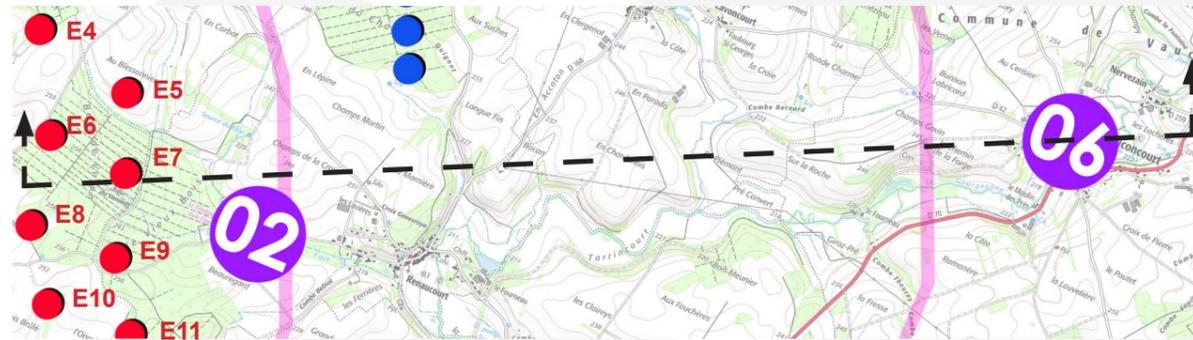
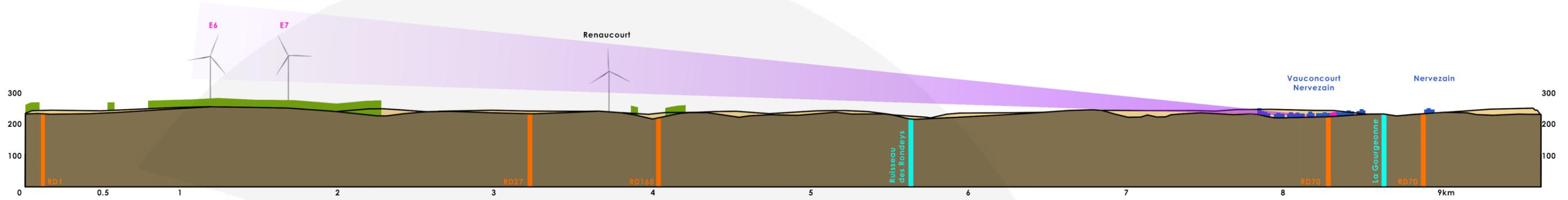
L'église de Roche de Roche-et-Raucourt est placée au centre du village dans le vallonement du Vannon.

Ce positionnement en contre bas permet à l'observateur, depuis l'église, de percevoir uniquement les éoliennes les plus proches en bouts de pales en faisant abstraction du tissu urbain.

Un recul sur les contreforts de la vallée offriront des covisibilités plus importantes entre le monument et le projet. La distance devrait cependant éviter les effets de surplomb.



06 - COUPE VILLAGE DE VAUCONCOURT-NERVEZAIN



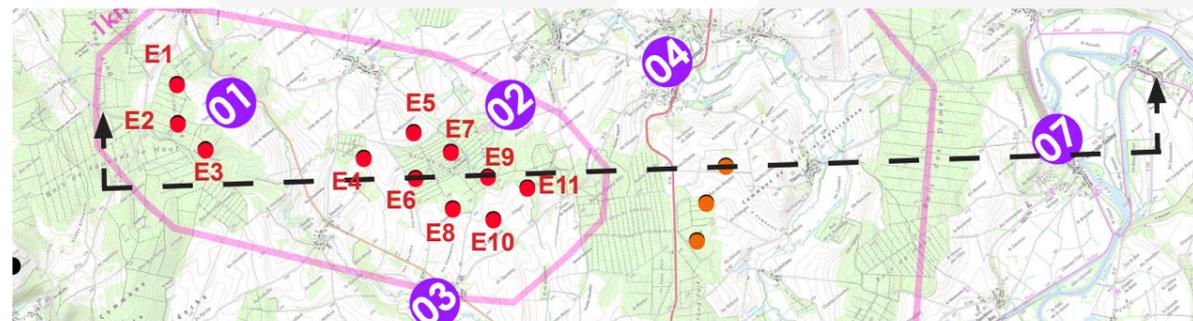
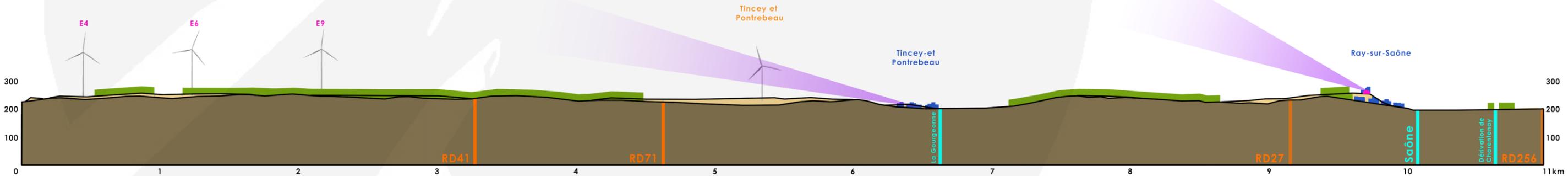
coupe 06

Le village de Vauconcourt-Nervezain est dans un léger recreux du relief. Cela a finalement peu d'influence car l'ondulation du plateau est relativement limitée.

Si l'on prend comme point de départ le centre du village et que l'on fait abstraction de l'urbanisme environnant et du cordon boisé ceinturant partiellement le village, on peut percevoir une bonne moitié de la hauteur des éoliennes les plus proches du projet de Blessonnier.

A noter toutefois que le projet accepté de Renaucourt apparaîtra en premier plan dans un angle équivalent aux éoliennes nord du projet du Blessonnier.

07 - COUPE CHÂTEAU DE RAY-SUR-SAÔNE

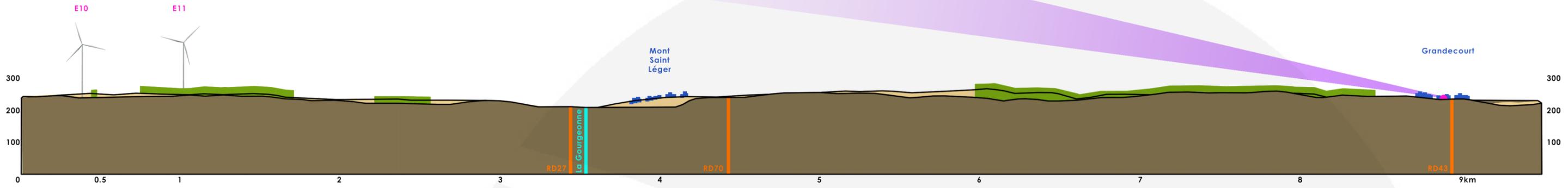


coupe 07

Le château de Ray-sur-Saône est situé en contre-haut de la vallée de la Saône. Il domine la plaine alluviale au sud et offre de belles perspectives. Il est toutefois entouré d'un parc boisé et le double alignement d'arbres servant de perspective, en direction du projet de Blessonnier, est rapidement arrêté par un bosquet. Les étages du château n'étant pas visibles depuis les axes routiers au nord, les impacts potentiels sont quasiment nuls.

A noter que le projet de Tincey et Pontrebeau se situe en avant plan et, malgré sa plus grande proximité, il ne devrait pas être visible depuis le château de Ray-sur-Saône.

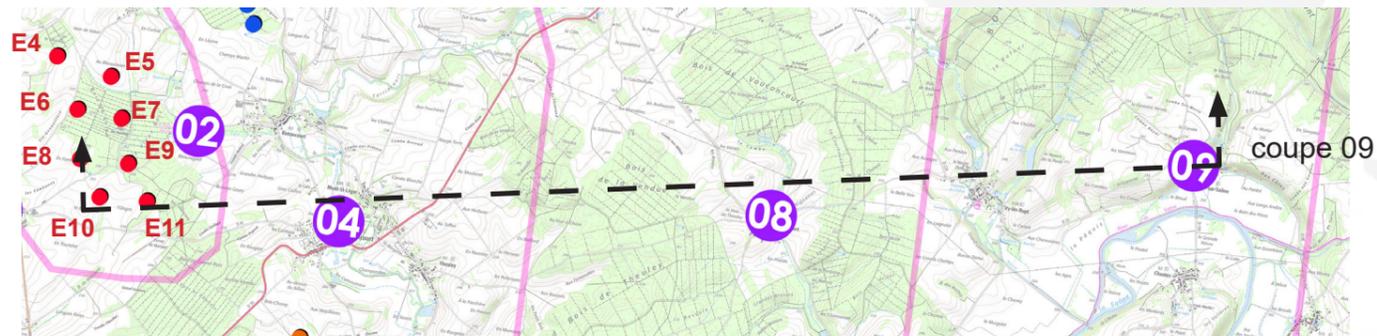
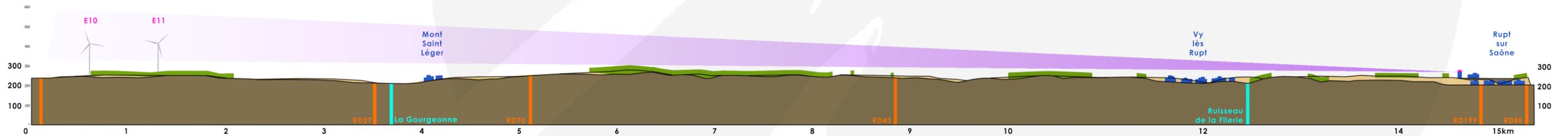
08 - COUPE ÉGLISE SAINTE-MARIE-MADELEINE DE GRANDCOURT



L'église de Grandecourt se situe au centre du petit bourg. La végétation entourant les habitations est ponctuelle et offre au village des perspectives sur le paysage environnant. L'église est toutefois située dans un creux et est relativement peu visible de part l'absence de clocher. Les maisons l'entourant sont plus hautes altimétriquement parlant ce qui obstrue les perspectives potentielles depuis le monument en direction du projet.

En plus de cette analyse urbanistique, si l'on se fonde uniquement sur le relief et les grands boisements, les éoliennes les plus proches du projet de Blessonnier restent invisibles depuis l'église.

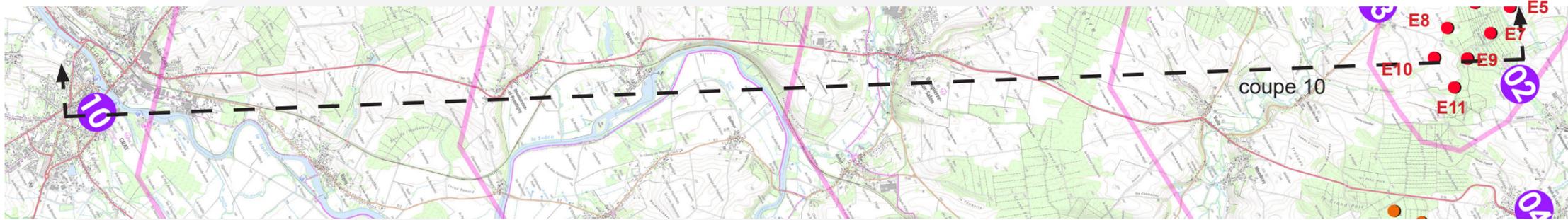
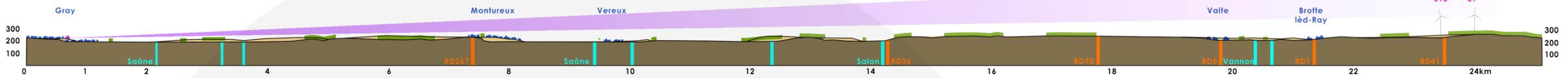
09 - COUPE CHÂTEAU ET DONJON DE RUPT-SUR-SAÔNE



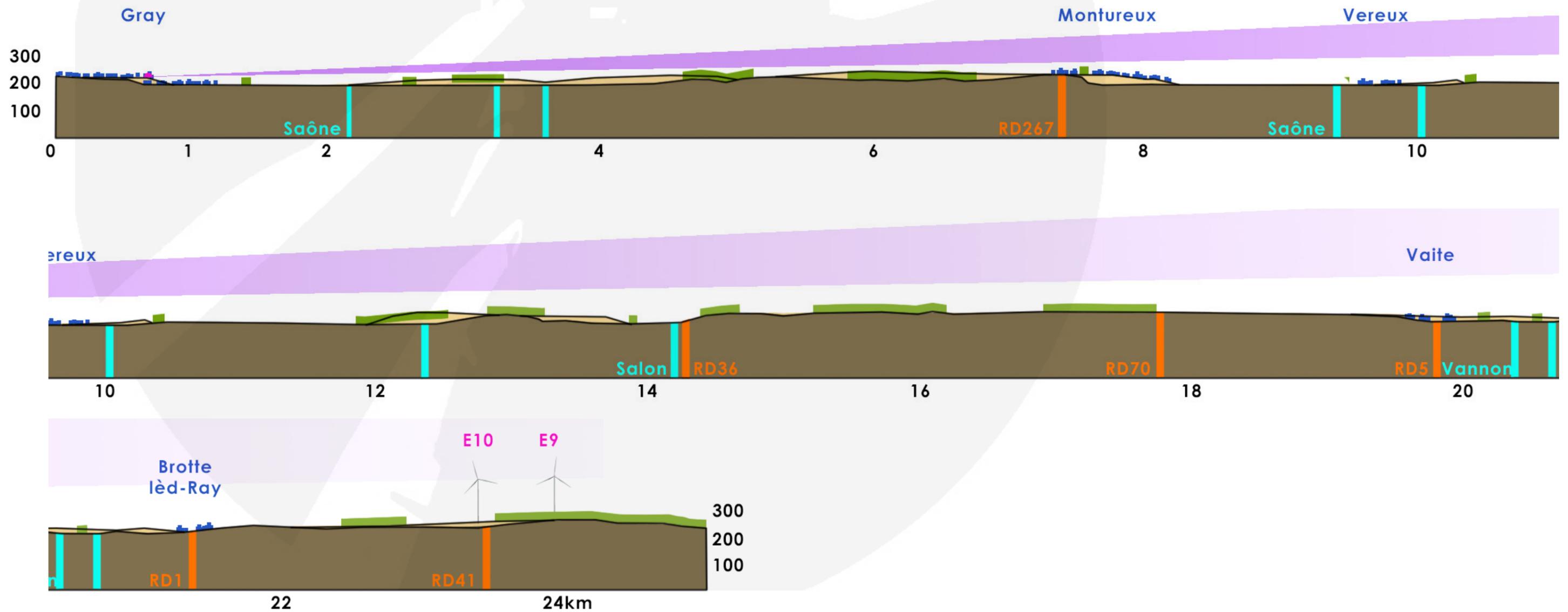
Le château de Rupt-sur-Saône domine également la vallée de la Saône, positionné sur les hauteurs du versant nord de la vallée. Ce versant est boisé. Cela a pour conséquence de limiter les covisibilités potentielles depuis la plaine alluviale tandis que les bâtiments inscrits et classés sont positionnés dans un écrin de verdure.

Depuis le pied des sites, la coupe n'aura que peu d'intérêt, car les angles verticaux de visibilité sont très vite arrêtés par la végétation. Seules les hauteurs du donjon permettraient de visualiser les éoliennes du projet de Blessonnier sur la moitié de leur hauteur. Cette hypothèse reste toutefois limitée à ce point de vue. Les abords du site ne sont pas enclins à ouvrir des perspectives sur les paysages au nord.

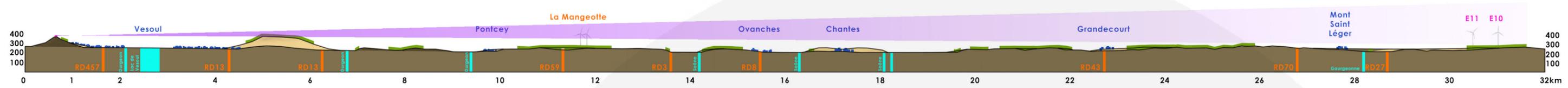
10 - COUPE CHÂTEAU DE GRAY



Le château de Gray est distant du projet de plus de 20km. Il domine la vallée de la Saône et offre un panorama large y compris en direction du projet. La coupe ci-dessus confirme que le relief et les boisements permettront de masquer les éoliennes les plus proches du projet de Blessonnier jusqu'aux rotors.

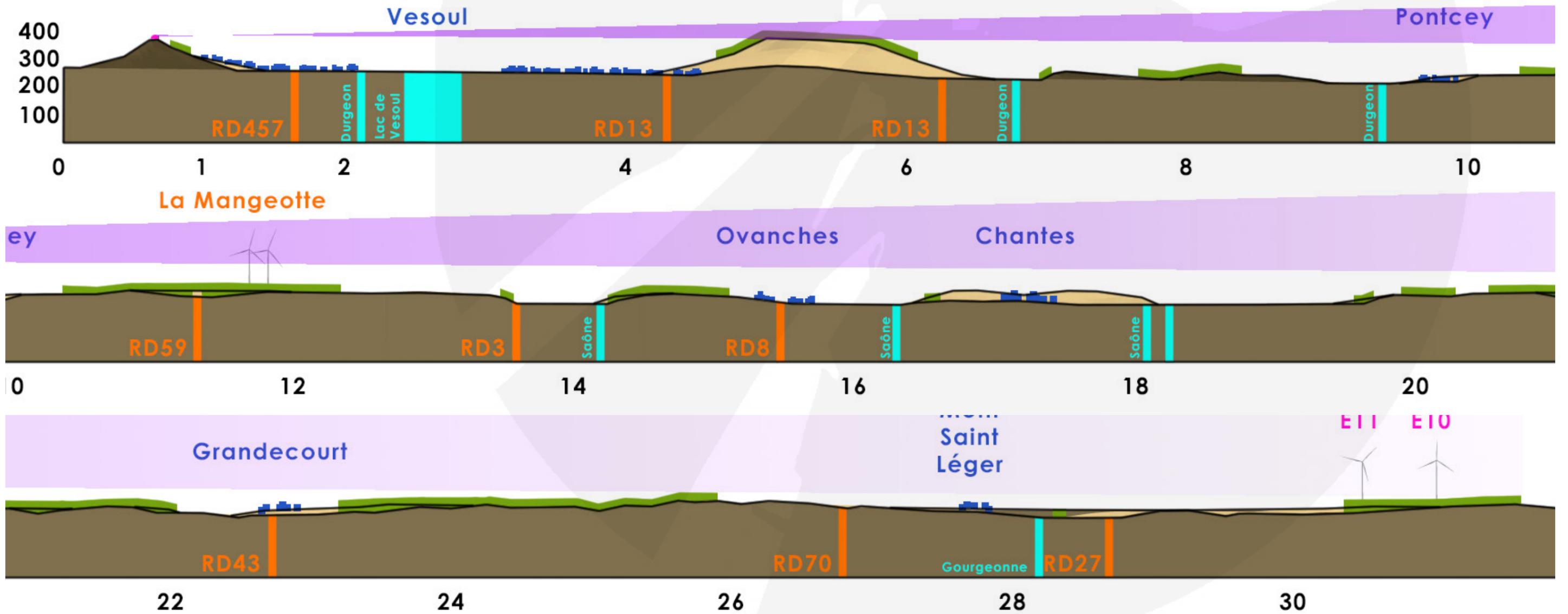
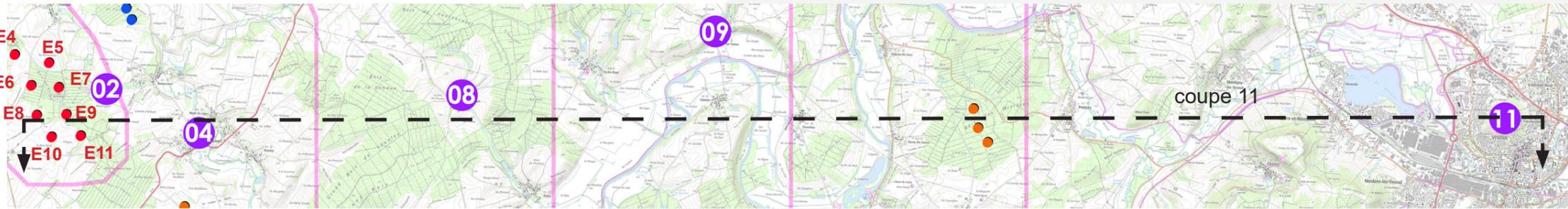


11 - COUPE MOTTE DE VESOUL



La motte de Vesoul est le point culminant de la ville, offrant de grands panoramas depuis la chapelle à son sommet. Les éoliennes du projet de Blessonnier devraient être visibles uniquement par temps dégagé vu la distance supérieure à 30 km.

La position dominante de la motte de Vesoul sur le paysage induit que les éoliennes devraient être visibles sur une grande partie de leurs hauteurs. Les mouvements de relief et les boisements ne sont pas suffisants pour bloquer, même partiellement, la perspective.



7. Étude détaillée des perceptions depuis les espaces définis comme potentiellement sensibles

01 - ZONE DE LOISIRS - RENAUCOURT

La zone de loisirs de Renaucourt se situe à l'orée du Vieux Bois et du Bois de Volon.

Elle s'appuie sur le massif forestier et les plantations complémentaires faites pour l'aménagement du site créent des filtres visuels complémentaires.

Le projet du Blessonnier se situant principalement à l'ouest, les perspectives potentielles sont relativement courtes. La rue En Connecon, traversant la zone dans un axe sud-ouest nord-est en direction de Renaucourt est orientée vers l'éolienne E11.

Les points de vues restent toutefois limités en raison de la végétation. Il faut emprunter la petite route menant au sud-est pour obtenir de plus larges panoramas sur le paysage alentour.

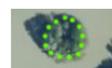
Les éoliennes du projet de Blessonnier étant proches (moins d'1km pour E7, E9 et E11), elles pourront être masquées partiellement mais des incidences visuelles sont certaines.



Éoliennes du projet de Blessonnier (direction)



Boisements



Plantations discontinues



Axe de vue principal continu et discontinu en pointillés (bleu)



Perspectives principales

source fond de carte photo aérienne géoportail

02 - LA FERME D'HEURCOURT - FRANCCOURT

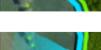
La ferme d'Heurcourt est positionnée dans un petit vallon accueillant la Bonde. Ce ruisseau crée une ondulation assez marquée et entourée de boisements denses.

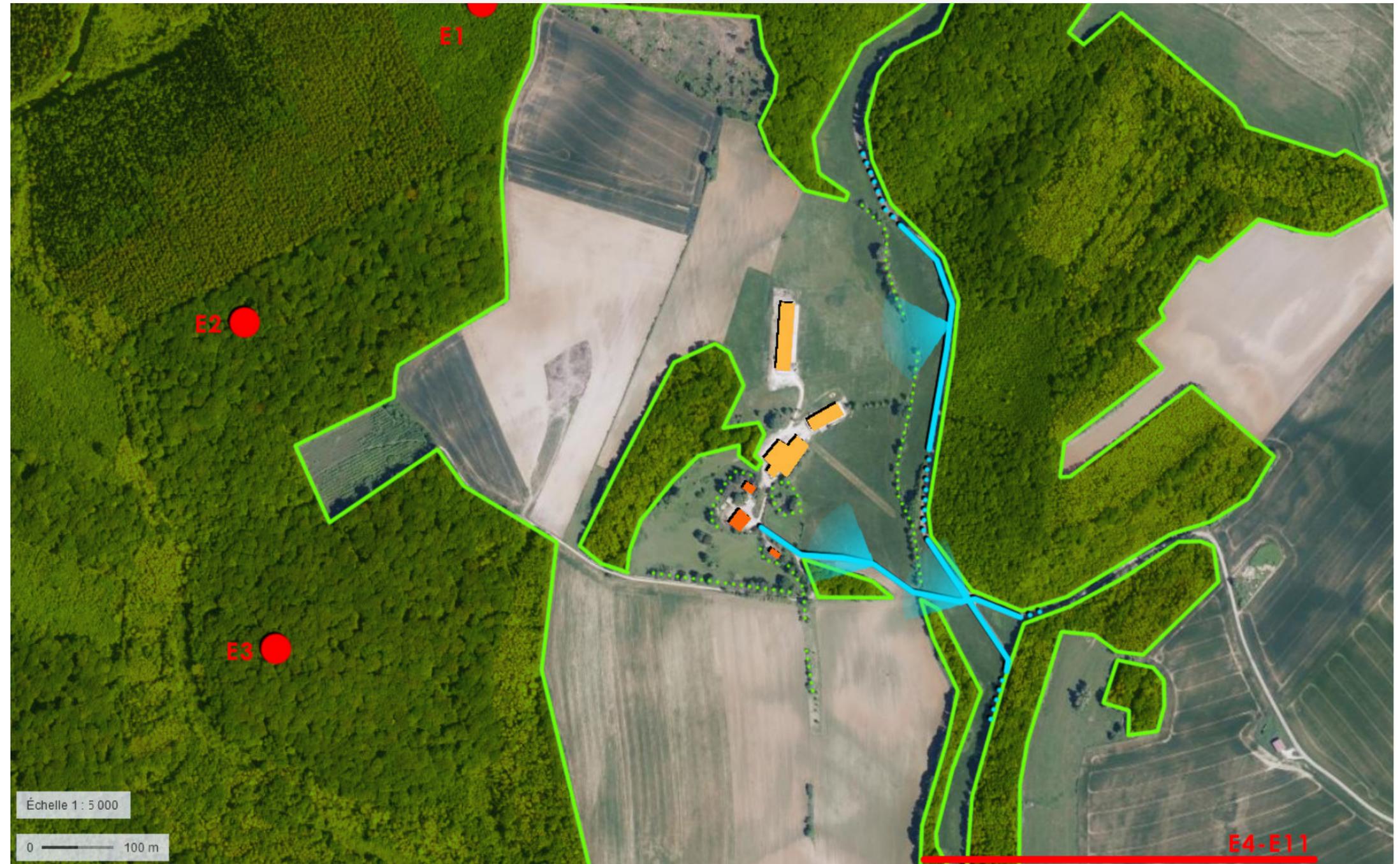
La RD1 passant à l'est de la ferme est l'axe principal de perception de la ferme et des éoliennes les plus proches du projet de Blessonnier en arrière plan.

Ce sont bien les éoliennes E1, E2 et E3 qui forment la source d'impacts visuels la plus importante. Des covisibilités avec la ferme sont certaines ainsi qu'un effet de surplomb des bâtiments et de la vallée.

Bien que les bâtiments soient accompagnés de haies et de plantations d'arbres, les vues depuis le site généreront des incidences fortes et des covisibilités avec l'habitat.

La ligne d'horizon depuis la RD1 en direction du projet de Blessonnier est proche en raison du vallonnement et des boisements qui accompagnent les sommets. Cela a pour conséquence de filtrer la vue sur les huit autres éoliennes plus éloignées en direction du sud.

-  Éoliennes du projet de Blessonnier
-  Habitat
-  Bâtiments agricoles
-  Boisements
-  Plantations discontinues
-  Axe de vue principal continu et discontinu en pointillés (bleu)
-  Perspectives principales



source fond de carte photo aérienne géoportail

03 - VILLAGE DE VOLON



Le village de Volon est éloigné des grands massifs boisés. Le ruisseau de la Bonde est accompagné d'une ripisylve étroite et discontinue constituant avec les plantations privées, l'essentiel des masques végétaux permettant de limiter les impacts visuels du projet de Blessonnier. Les bosquets entre Volon et Raucourt devraient atténuer uniquement les éoliennes les plus éloignées qui sont situées au nord (E1, E2 et E3).

La particularité du village est d'être positionné dans le creux de vallée et celui-ci possédant une ondulation importante permet de limiter les risques d'impacts visuels pour le coeur de village. **Ce sont principalement les axes de circulations, aux entrées de village, qui sont dégagés et offrent de larges panoramas, notamment depuis l'ouest via la RD41 et depuis le sud sur la RD1 qui sont les plus impactés.** A noter que les bâtiments présents le long de ces axes en entrées et sorties de bourgs sont souvent des bâtiments agricoles et non des habitations.

-  Éoliennes du projet de Blessonnier (direction)
-  Boisements
-  Plantations discontinues
-  Zone basse du village
-  Axe de vue principal continu et discontinu en pointillés (bleu)
-  Perspectives principales
-  Bâtiments agricoles

04-ÉGLISE SAINT-VALENTIN/MAISON FORTE-LAVONCOURT

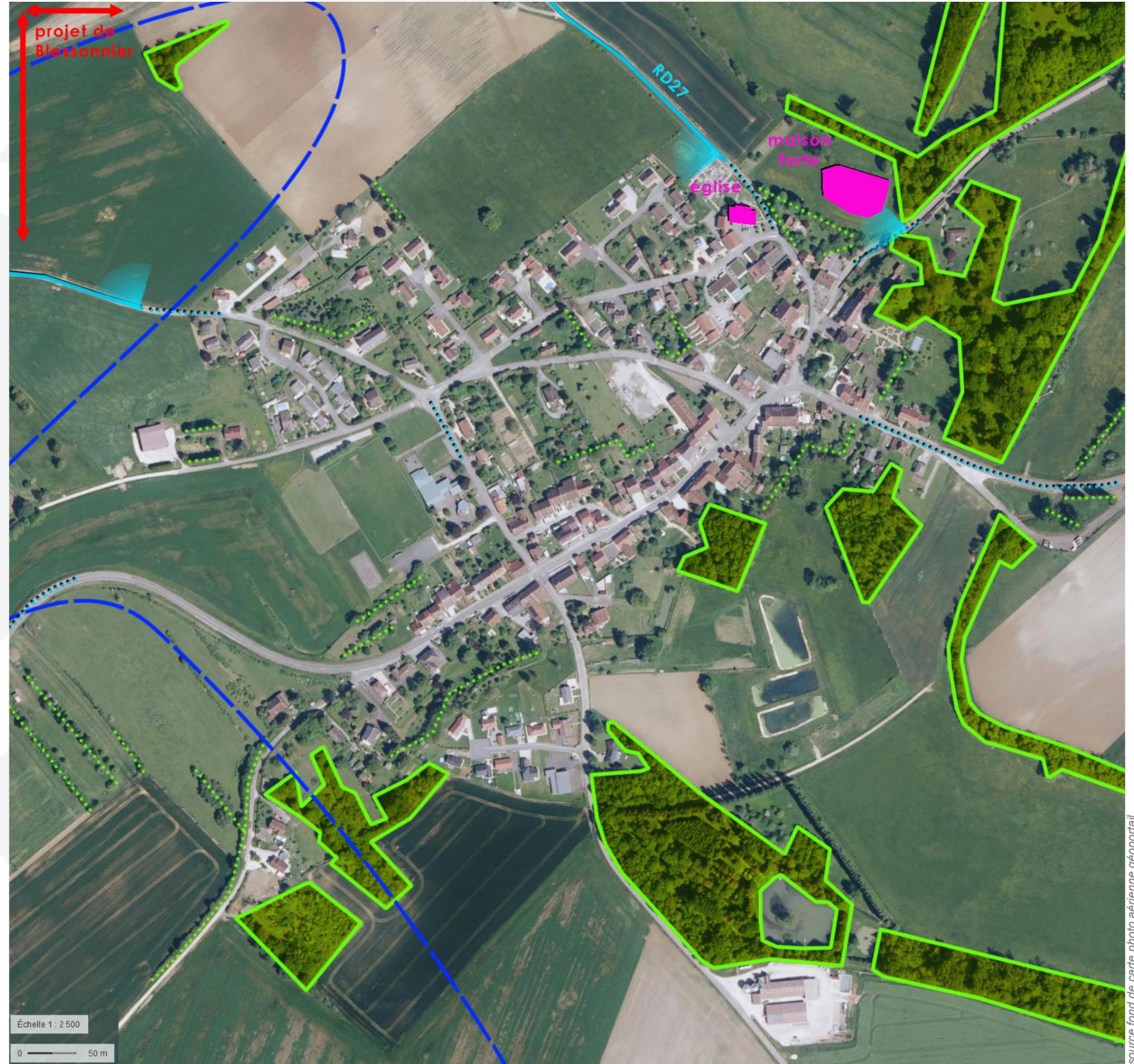
Lavoncourt possède deux Monuments Historiques, son église et maison forte (un oppidum), qui sont situés tous deux dans la partie nord-est du village. Les éléments patrimoniaux sont en marge de l'urbanisme. L'oppidum est positionné le long de la Gourgeonne et profite de ce fait de sa ripisylve, plus large en entrée de village qu'en plaine agricole. L'église et son cimetière sont implantés le long de l'axe principal du centre bourg, la RD27 rejoignant Renaucourt au nord.

A noter que les deux monuments font partie du centre bourg en lui-même et que c'est l'urbanisme qui s'est développé vers l'ouest uniquement, donnant cette position apparemment excentrée du patrimoine.

Le bourg est positionné dans un creux de l'ondulation souple du plateau agricole. Si l'on met en parallèle la ZIV, on peut noter qu'une partie du village est libéré de tout impact visuel malgré la proximité du projet de Blessonnier. Ce n'est toutefois pas le cas des deux éléments patrimoniaux.

Ce sont les axes principaux en sortie de bourg qui pourront principalement offrir des sensibilités vis-à-vis du projet du Blessonnier.

-  Éoliennes du projet de Blessonnier (direction)
-  Boisements
-  Plantations discontinues
-  Axe de vue principal continu et discontinu en pointillés (bleu)
-  Perspectives principales
-  Rupture topographique (haut ouest / bas est)



05 - ÉGLISE DE ROCHE - ROCHE-ET-RAUCOURT

L'église de Roche-et-Raucourt est finalement assez peu visible depuis l'extérieur du village. La RD40, par exemple, au nord n'offre aucune vue sur le monument alors que les éoliennes du projet de Blessonnier seront partiellement visibles.

Il faut utiliser l'entrée sud du village via la RD40 comme axe principal ou les deux axes secondaires au sud-ouest pour avoir des perspectives sur le village offrant potentiellement des covisibilités avec le projet éolien de Blessonnier.

La perspective en coeur de village est également un axe de perspective intéressant pour le monument. **Le positionnement du centre bourg en coeur de vallon du Vannon permet de limiter les risques de covisibilité avec le projet.**

-  Éoliennes du projet de Blessonnier (direction)
-  Boisements
-  Plantations discontinues
-  Axe de vue principal continu et discontinu en pointillés (bleu)
-  Perspectives principales
-  Rupture topographique (bas au centre)



source fond de carte photo aérienne géoportail

06 - VILLAGE DE VAUCONCOURT-NERVEZAIN ET MAISON ROCH

Pour débiter, la maison Roch, inscrite aux Monuments Historiques, est un bâtiment intégré à l'urbanisme du centre bourg de Vauconcourt. Il n'émerge pas spécialement des toitures environnantes, contrairement à l'église, ce qui permet de limiter les impacts potentiels aux abords directs du monuments. La perspective de la rue (RD43) passant devant le bâtiment est orientée vers le sud-est, à l'opposé du projet de Blessonnier.

Concernant le village, celui-ci est divisé en deux entités :

Nervezain est positionné sur les hauteurs de la vallée de la Gourgeonne avec une orientation en direction du projet. Le hameau sera impacté.

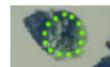
Vauconcourt est dans le creux et sur le versant de vallée et est parcouru par la ripisylve de la Gourgeonne. Le bourg ne disposant pas de ceinture arborée complète, des vues en direction du projet depuis l'habitat sont possibles.

A noter toutefois que cela est surtout valable pour les éoliennes au nord (E1, E2 et E3) en raison du relief ondulé au sud-ouest.



 Éoliennes du projet de Blessonnier (direction)

 Boisements

 Plantations discontinues

 Axe de vue principal continu et discontinu en pointillés (bleu)

 Perspectives principales

 Rupture topographique (bas au centre)

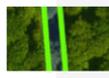
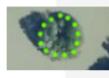
07 - CHÂTEAU DE RAY-SUR-SAÔNE

La château de Ray-sur-Saône est situé sur un promontoire de la vallée de la Saône. Il domine les plaines au sud-est et, de ce fait, les sensibilités potentielles se trouvent sur des covisibilités depuis les axes au sud-est du château comme les RD 256 et 27.

La vue la plus emblématique se situe sur la RD27 en entrée nord du village, après le pont sur la Saône car il s'agit de la première vue sur le monument depuis l'axe principal du territoire proche (le château est visible de plus loin mais uniquement par fenêtres relativement serrées).

Les covisibilités potentielles les plus sensibles devraient toutefois se trouver le long de la RD256.

Concernant la perspective à l'arrière du château, celle-ci est accompagnée par un quadruple alignement sur la moitié de sa longueur (125m de parc nu et 125m d'alignement depuis le château). Cet alignement, bien que dirigé en direction du projet de Blessonnier est rapidement obstruée, les alignements resserrant la perspective et le bosquet en extrémité, le long de la rue du château bloquant totalement la vue.

-  Éoliennes du projet de Blessonnier (direction)
-  Boisements
-  Plantations discontinues
-  Axe de vue principal continu et discontinu en pointillés (bleu)
-  Perspectives principales
-  Rupture topographique (bas au sud)



source fond de carte photo aérienne géoportail

08 - ÉGLISE SAINTE-MARIE-MADELEINE DE GRANDECOURT

Le village de Grandecourt est positionné dans le vallon créé par le ruisseau de la Favillière. L'ondulation du relief additionné aux nombreux boisements périphériques rend les horizons relativement proches.

Les éoliennes les plus proches du projet de Blessonnier sont à l'ouest du village à une distance de 8 km ce qui limite leur perceptibilité potentielle.

A noter toutefois que les axes secondaires allant vers l'est, notamment la rue du Poirier Fourchu rejoignant le village de Vy-lès-Rupt remontent sur les versants du vallon.

L'église, bien que relativement discrète depuis cet axe de circulation peut connaître une covisibilité avec le projet de Blessonnier. Un photomontage depuis la sortie de bourg permettra de confirmer la sensibilité potentielle du monument.

-  Éoliennes du projet de Blessonnier (direction)
-  Boisements
-  Plantations discontinues
-  Axe de vue principal continu et discontinu en pointillés (bleu)
-  Perspectives principales



source fond de carte photo aérienne géoportail

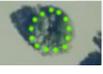
09 - CHÂTEAU ET DONJON DE RUPT-SUR-SAÔNE

Rupt-sur-Saône est un village accroché au versant de la vallée de la Saône. Le village remonte progressivement sur le contrefort nord de la vallée et le château et la tour dominant l'ouest du village tandis que l'église domine la partie est.

La perspective depuis la RD199 est la plus intéressante car le cadrage entre la perspective de l'axe de circulation, les monuments dominants le village et le petit vallon secondaire marquant l'urbanisme du bourg créent un tableau remarquable.

Au regard du photomontage réalisé dans l'étude paysagère initiale, on remarque que depuis cet axe, les éoliennes projetées de Blessonnier sont excentrées et ne créent pas d'effet de covisibilité directe.

Ce phénomène est toutefois envisageable depuis la RD8A qui vient de l'est. La ZIV tend à indiquer que des vues sont possibles malgré la distance, le relief et les boisements. Une vérification par photomontage est nécessaire pour définir le degré d'impact visuel.

-  Éoliennes du projet de Blessonnier (direction)
-  Boisements
-  Plantations discontinues
-  Axe de vue principal continu et discontinu en pointillés (bleu)
-  Perspectives principales
-  Rupture topographique (bas au sud)



10 - CHÂTEAU DE GRAY

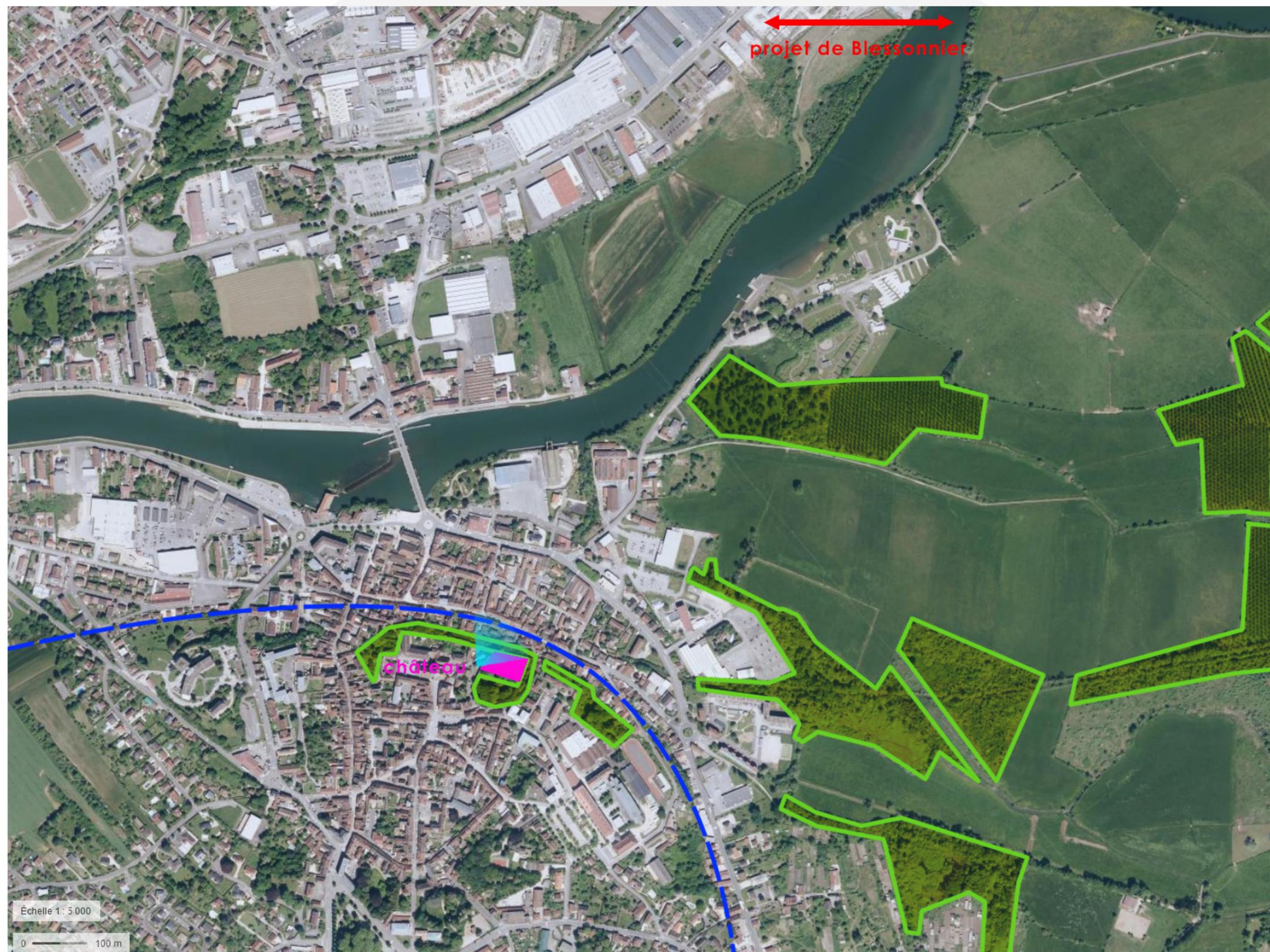
Le château de Gray est situé sur le versant sud de la Saône à plus de 20 km du projet éolien de Blessonnier.

La vieille ville a une position dominante sur les plateaux au nord et de ce fait, en direction du projet éolien.

Dans le cas présent les covisibilités avec le château ne sont pas possibles, toutefois, les vues depuis le site peuvent connaître une sensibilité.

Le photomontage 50 de l'étude paysagère initiale (tome 2 p106) montre une visibilité réduite des éoliennes du projet de Blessonnier depuis l'angle du château. Il s'agit du seul point de vue permettant de dégager une sensibilité (faible) en dehors du bâtiment en lui même.

-  Éoliennes du projet de Blessonnier (direction)
-  Boisements
-  Perspectives principales
-  Rupture topographique (bas au nord)



source fond de carte photo aérienne géoportail

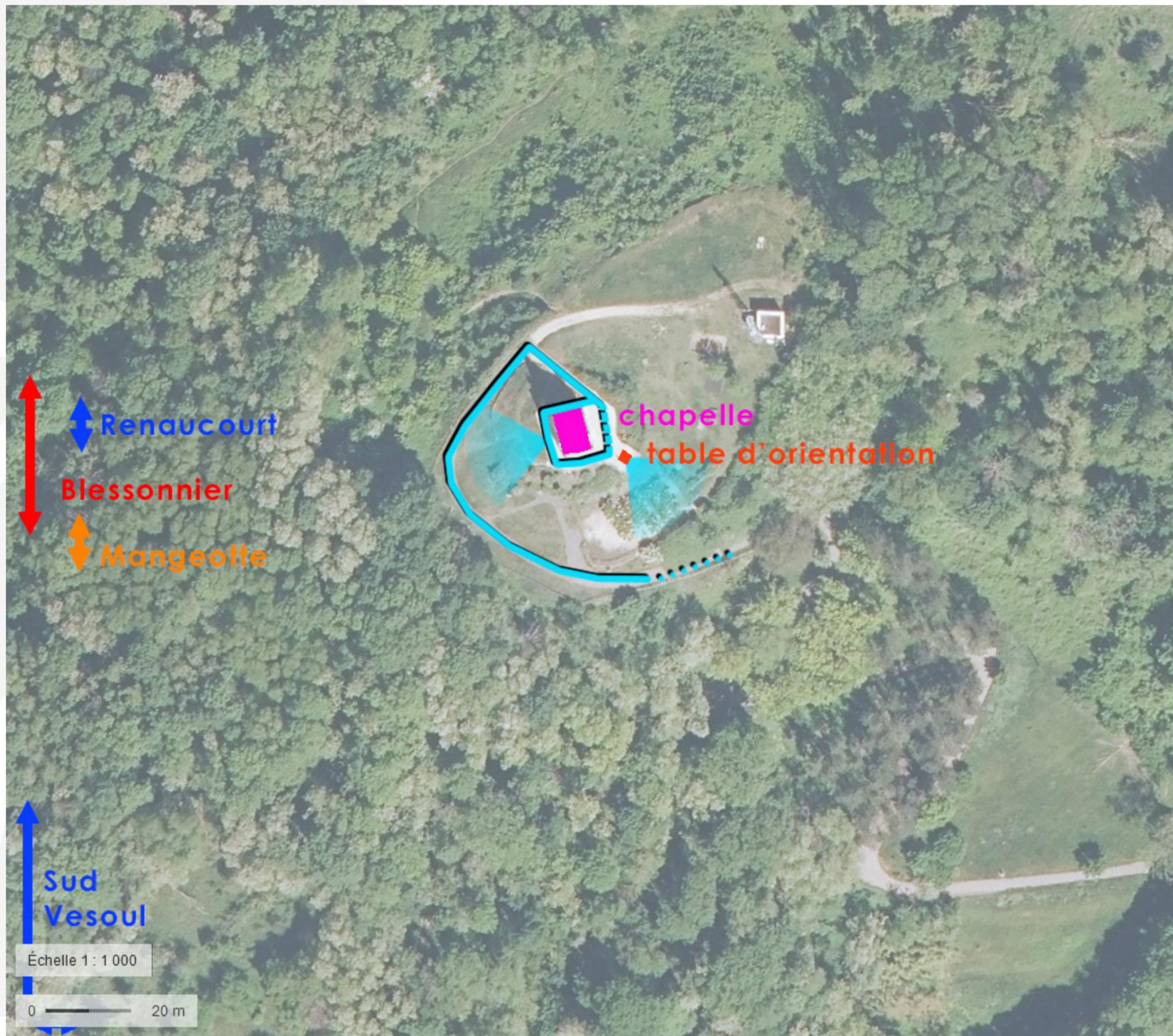
11 - MOTTE DE VESOUL

La Motte de Vesoul est le point culminant de la ville où siège une chapelle à la Sainte Vierge. Le point de vue, avec table d'orientation est positionné en direction du sud mais le sommet permet de voir le paysage à 360° et, de ce fait, en direction du projet.

Le photomontage 'Motte de Vesoul' de l'étude paysagère initiale (tome 2 p176) montre une visibilité réduite des éoliennes du projet de Blessonnier depuis la chapelle au sommet de la Motte.

Sur ce photomontage n'apparaît que le projet de Blessonnier mais les éoliennes des projets acceptés de Sud Vesoul et de Renaucourt, plus proches, devraient également être visibles, tout comme les éoliennes des projets en instruction devraient apparaître en premier plan du projet de Blessonnier.

La distance limite l'impact visuel qui est toutefois avéré.



 Éoliennes du projet de Blessonnier (direction)

 Direction des projets éoliens acceptés

 Direction des projets éoliens en instruction

 Axe de vue principal continu et discontinu en pointillés (bleu)

 Perspectives principales

8. Second volet de photomontages pour les secteurs potentiellement sensibles



8.1. Données des prises de vues

Ce second volet de photomontage prend en compte l'étude initiale. Les photomontages réalisés peuvent donc être des points de vues tiers permettant de vérifier la sensibilité des sites sous d'autres angles de perception, où des photomontages repris en période hivernale offrant une visualisation des éoliennes du projet du Blessonnier maximisée. Le tableau ci-dessous utilise une numérotation différente de façon à éviter les confusion entre l'étude initial, le premier volet paysager de cette étude et ce second volet.

Le tableau ci-dessous met en exergue le rapprochement que peuvent avoir les photomontages présents dans les pages suivantes avec l'étude initiale. Certains sont d'ailleurs dédoublés de manière à reprendre une prise de vue similaire puis de proposer un second point de vue légèrement décalé pour offrir une autre vision du projet aux abords des sites estimés comme étant sensibles.

n° PM complétude	PM étude initiale	intérêt	site de prise de vue	X L93	Y L93	Altitude	Azimut	Inclinaison	Angle	Éolienne la plus proche
1a	E	Fontaine aux fées	coin du stationnement de la piscine	907023	6729570	229,9	-127,287	0	175	0,741 km
1b	E	Fontaine aux fées	entrée du camping avec perspective de la route	907000	6729643	226	-124,9	0	170	0,792 km
2	9	Ferme d'Heurcourt	virage RD1 1ere borne	904545	6731928	231,7	-131,181	0	230	0,912 km
3	B	Village de Volon	entrée de village ouest au niveau du panneau	904460	6728232	222,6	54,961	0,773	180	1,565 km
4	32	Église de Lavoncourt	sortie nord du village au panneau	909159	6728893	286	-73,881	1,681	190	2,533 km
5	14	Église de Roche	fin de boisement sur route sud ouest	902817	6727579	229,5	51,928	1,431	207	3,305 km
6	3	Village de Vauconcourt-Nervezain	haie en entrée sud est du village	612435	6732118	252,7	-84,206	0,702	220	6,617 km
7a	F	Château de Ray-sur-Saône	RD256 près de la Saône. Point de vue récent suite à abattage le long de l'axe.	912659	6723394	206	-12,559	0,619	150	8,205 km
7b	F	Château de Ray-sur-Saône	RD256 dans l'axe du projet et du château	913649	6724257	208,3	-59,035	0,489	218	8,447 km
8		Église de Grandecourt	entrée nord est du village	915291	6730067	220,8	-94,203	0	205	8,730 km
9		Château de Rupt-sur-Saône	entrée est du village	920661	6731385	204,6	-90,614	0	200	13,580 km
10	50	Gray	fortifications du château	895404	6708350	208,8	1,373	0,483	220	22,968 km
11	MdV	Motte de Vesoul	centre de la façade ouest de la chapelle	936679	6730154	372,4	-88,657	0	233	30,046 km

PM 1A - fontaine aux fées - stationnement

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

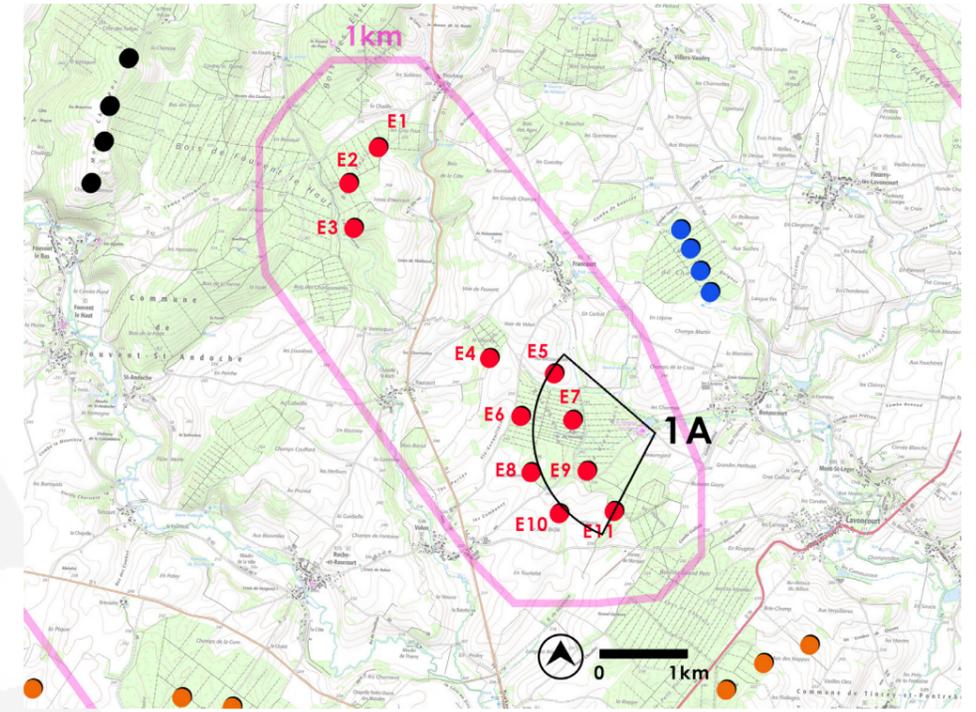
Le site de la fontaine aux fées est boisé mais le stationnement attenant à la piscine offre une vue dégagée vers le sud. L'étude initiale prenait en compte ce site (PDV E) mais en période de feuillaison. Le parti a été pris de renouveler le photomontage à feuilles tombées et de le compléter par un second photomontage (A2) prenant l'axe de la route traversant le site.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Aucun autre parc visible sur ce panorama.
Aucun élément patrimonial protégé visible sur ce panorama.

ÉVOLUTION DU RAPPORT À L'ÉOLIEN :

La prise de ce point de vue à feuilles tombées n'a que **peu d'influence sur le niveau d'impact (fort) proposé dans l'étude initiale**. Le décalage et le recul sur le point de vue permet de mieux voir l'éolienne E10 mais cela n'est pas une conséquence de la période de la prise de vue. La fraction visible supplémentaire des 3 éoliennes les plus prégnantes (E9, E10 et E11) est limitée, les boisements étant denses. Cependant, les autres éoliennes, plus au nord du point de vue, sont plus facilement discernables car les plantations encadrant la route et servant d'avant plan au photomontage sont plus dispersées. Ces éoliennes seront avant tout perceptibles en raison du mouvement des pales depuis ce point de vue.



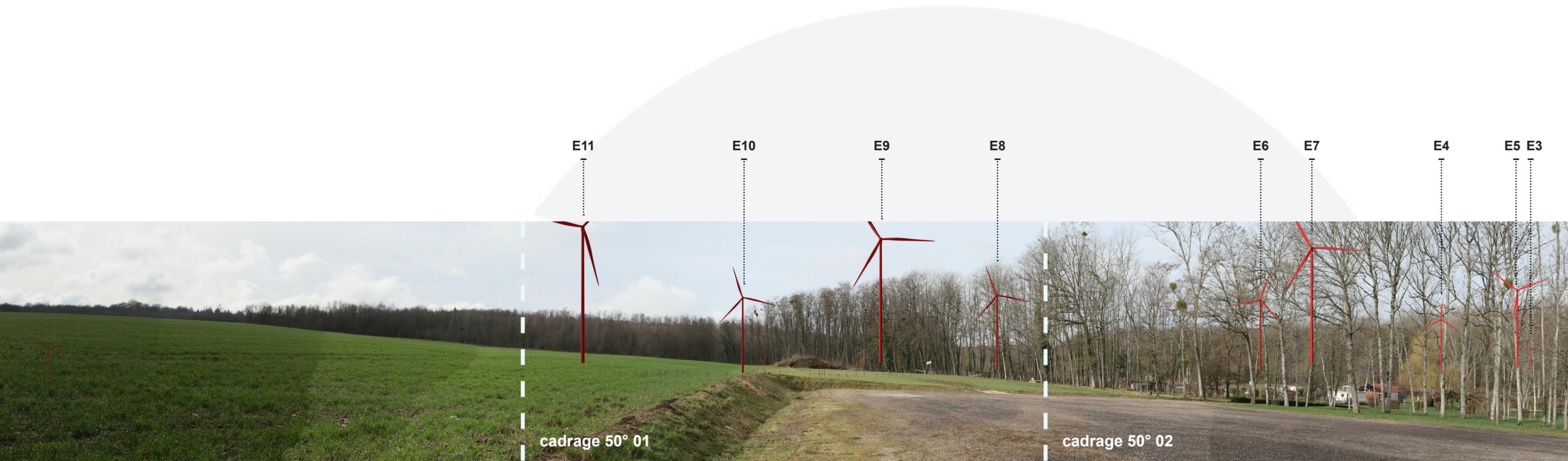
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 175°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 0.741KM (E8)



ÉTAT INITIAL 175°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ COULEUR RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°

PM 1B - sortie est de Roche-et-Raucourt

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

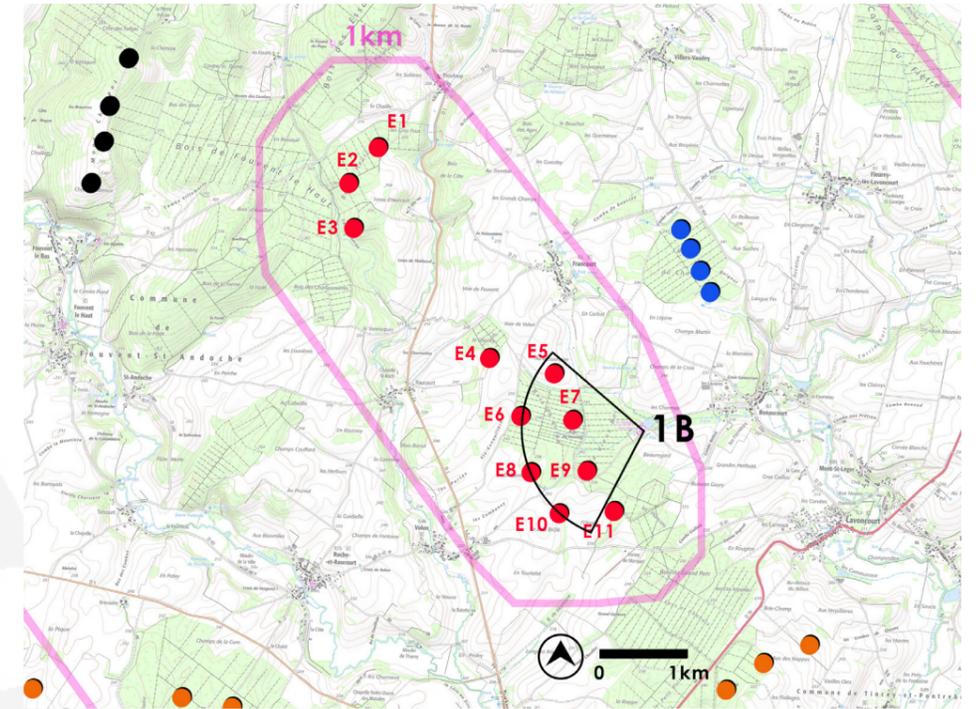
Comme indiqué dans le premier point de vue, le couvert végétal en avant plan étant moins dense, des vues sont possibles sur le projet du Blessonnier. Bien que la route d'accès principale soit encaissée par rapport au stationnement d'où a été pris le photomontage A1, une courte perspective (angle réduit) est orientée vers les éoliennes du projet.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Aucun autre parc visible sur ce panorama.
Aucun élément patrimonial protégé visible sur ce panorama.

ÉVOLUTION DU RAPPORT À L'ÉOLIEN :

Comme décrit dans l'étude initiale (PDV E), les éoliennes visibles depuis ce point de vue surplombent le site. L'éolienne E9 est la plus prégnante car dans l'axe de la route et de ce fait de la perspective. Les autres éoliennes du projet de Blessonnier sont en partie visibles en arrière plan des plantations. Les boisements sont suffisamment denses pour limiter la perception aux éoliennes les plus proches. Comme pour le premier point de vue les éoliennes E8, E10 et E11 seront principalement perceptibles par le mouvement des pales. **C'est avant tout l'éolienne E9 qui génère un impact fort depuis ce point de vue. En conclusion de ces deux photomontages, le site dans son entièreté va connaître un impact équivalent, peu importe le site de prise de vue. Au moins une éolienne sera systématiquement visible et dans un état de surplomb sur le centre de loisirs et le camping.**



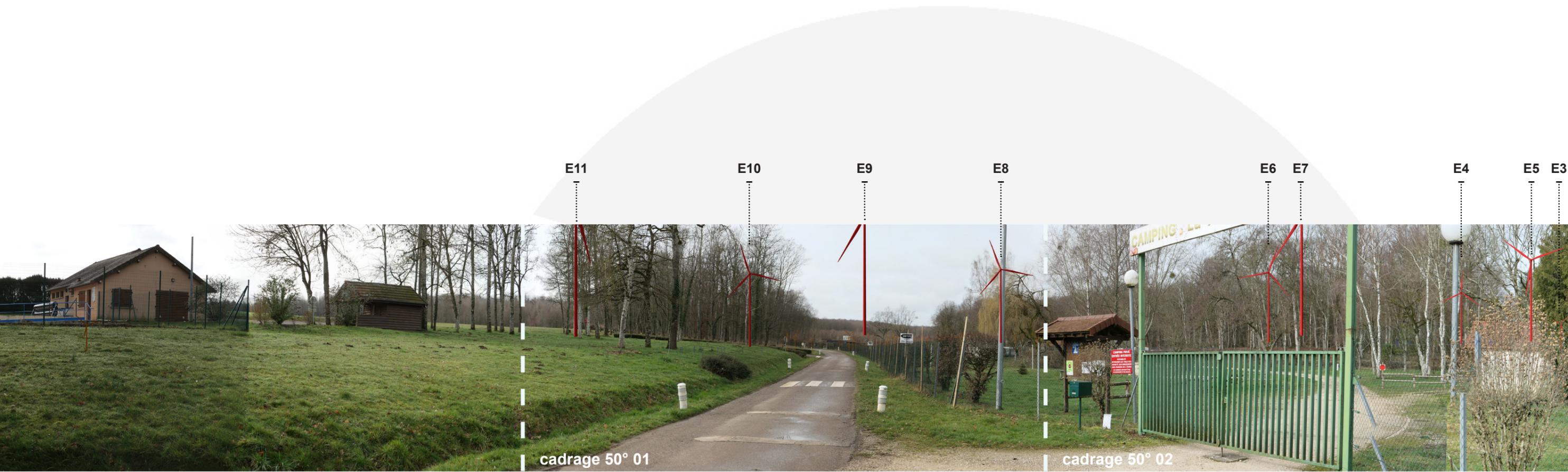
**ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 170°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 0.792KM (E7)**



ÉTAT INITIAL 170°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 150°



E11

E10

E9

E8



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°

PM 2 - proximité de la ferme d'Heurcourt

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

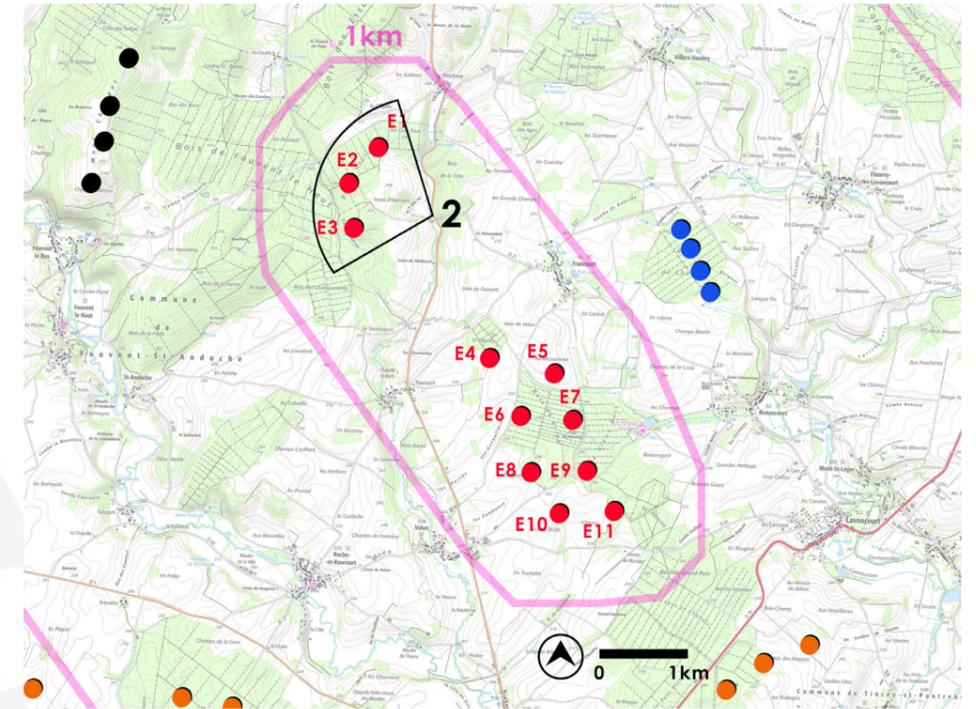
Le point de vue B vient en complément du point de vue 9 réalisé dans l'étude initiale. Celui-ci proposait un panorama avec la ripisylve de la vallée de la Bonde en premier plan, permettant de masquer en partie le hameau d'Heurcourt. Le nouveau point de vue a été pris plus au nord dans l'axe de la rue d'accès aux premières maisons de manière à vérifier plus précisément les niveaux d'impact sur l'habitat en période hivernale.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Aucun autre parc visible sur ce panorama.
Aucun élément patrimonial protégé visible sur ce panorama.

ÉVOLUTION DU RAPPORT À L'ÉOLIEN :

En hiver, la ferme d'Heurcourt et ses différentes dépendances apparaissent plus clairement depuis la route départementale. On peut également repérer plus facilement le bombement topographique sur lequel s'appuie le hameau. A noter que l'éolienne E3 est légèrement moins visible que sur le photomontage initial mais cela n'occulte en rien les effets de surplomb sur le petit vallon et sur le hameau. **Le niveau d'impact reste modéré à fort pour l'habitat et les bâtiments agricoles.**



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 230°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 0.931KM (E1)



ÉTAT INITIAL 230°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ COULEUR RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



E2

E1

ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°

PM 3 - entrée ouest de Volon

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

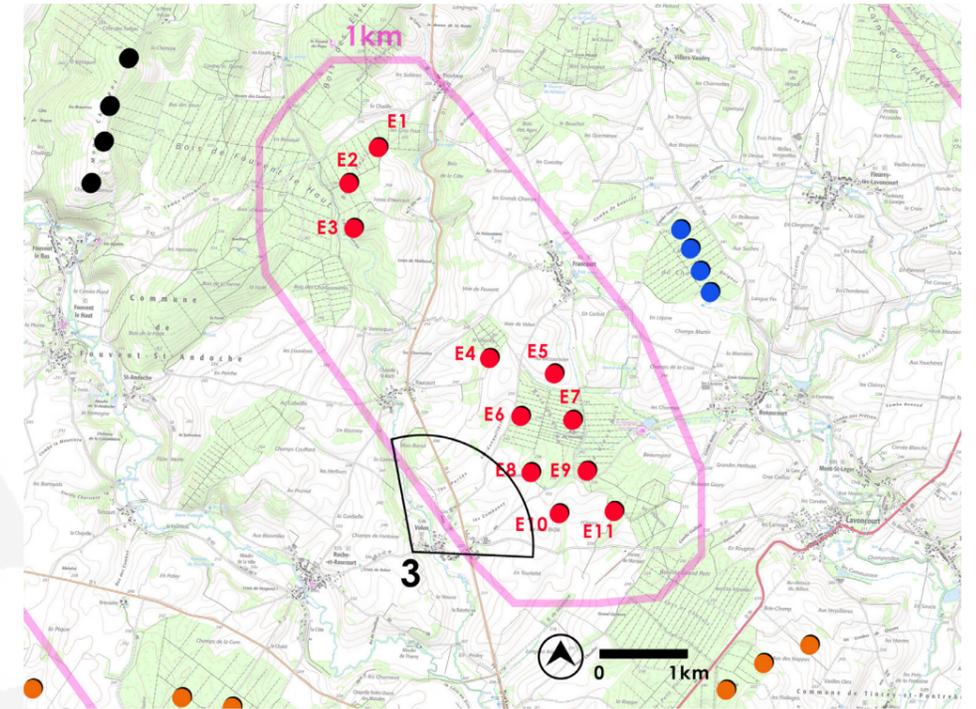
Le photomontage B réalisé dans l'étude initiale était positionné sur les hauteurs du plateau au sud-ouest de Volon et proposait une vue sur la vallée plutôt que sur le village en lui-même. Le phénomène de surplomb est maximisé sur cette vue. Le photomontage qui suit a donc été pris en entrée de village pour donner une vue réaliste des habitants.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Aucun autre parc visible sur ce panorama.
Aucun élément patrimonial protégé visible sur ce panorama.

ÉVOLUTION DU RAPPORT À L'ÉOLIEN :

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet du Blessonnier apparaissent pratiquement toutes. Seules E1, E2 et E3 sont positionnées de manière à être partiellement masquées par un arbre en second plan. Un déplacement de point de vue devrait toutefois permettre de voir le projet dans son intégralité. Les éoliennes les plus prégnantes restent E4 à E11. Elles forment toutes un surplomb sur l'habitat et les plus proches un surplomb sur la vallée. La prise de vue à feuilles tombées ne change rien à cet état de fait. **Le niveau d'impact reste fort.**



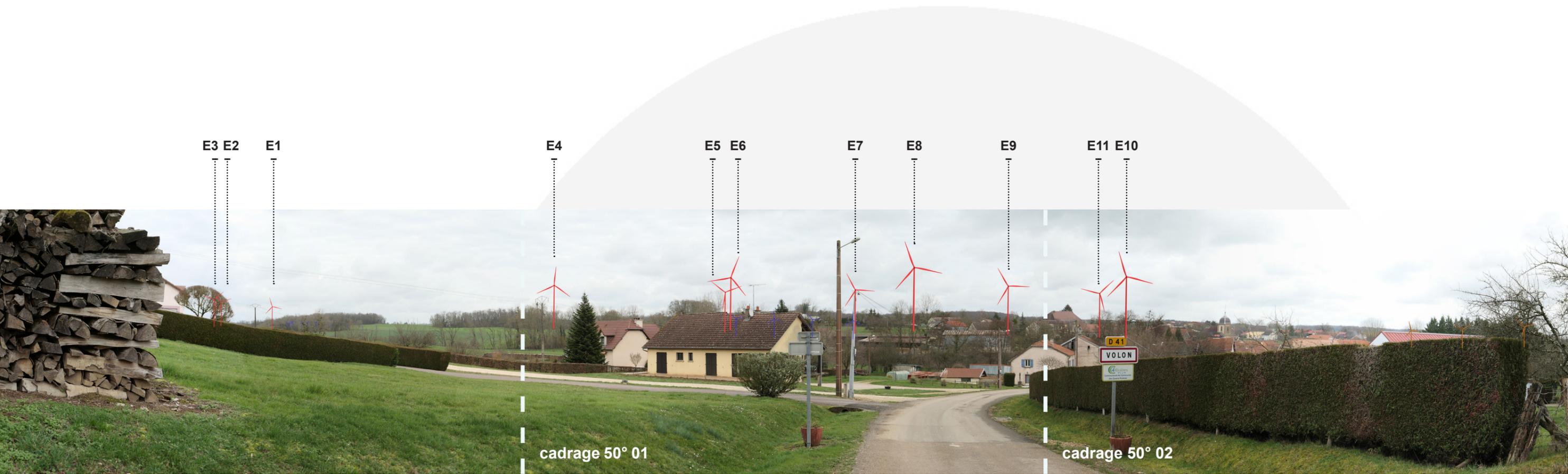
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 180°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.565KM (E8)



ÉTAT INITIAL 180°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 150°



cadrage 50° 01

cadrage 50° 02

ÉTAT PROJETÉ COULEUR RECADRÉ À 150°



cadrage 50° 01

cadrage 50° 02

ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°

PM 4 - sortie nord de Lavoncourt

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

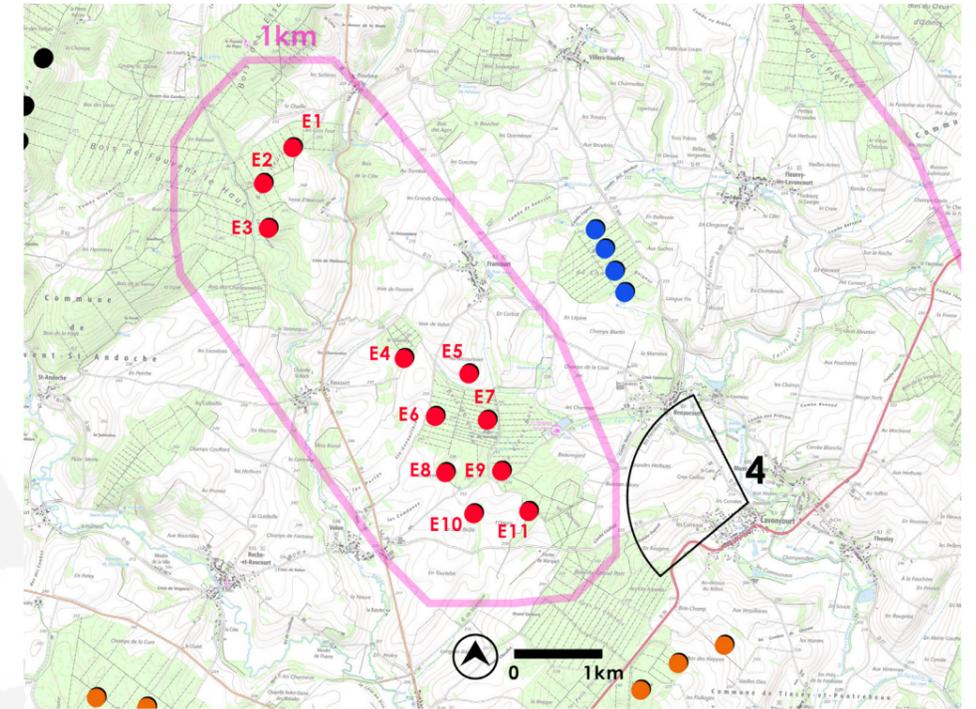
Ce point de vue vient en complément du PDV 32 de l'étude initiale de manière à vérifier l'impact sur l'église de Lavoncourt et la visibilité en sortie de village, le tout en période hivernale en prenant en compte la modification du contexte éolien.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Les parcs des 4 Rivières et de Renaucourt sont visibles depuis ce panorama ainsi que le projet de Tincey et Pontrebeau. Cela forme un découpage de la ligne d'horizon en petites respirations paysagères. L'église protégée est principalement impactée par les éoliennes du projet du Tincey et Pontrebeau qui apparaissent directement en arrière plan de l'église. Le projet du Blessonnier et les parcs acceptés et existants sont situés dans un angle de visibilité supérieur à 50°.

ÉVOLUTION DU RAPPORT À L'ÉOLIEN :

Le décalage de point de vue et la période hivernale n'ont pas d'influence sur le niveau d'impact proposé dans l'étude initiale. Le seul critère modificatif vient de la notion de saturation créée par la présence des parcs et projets en instruction. Les respirations paysagères sont découpées depuis ce point de vue. Ce fait est à relativiser par la présence du cordon boisé ceinturant le village et offrant un masque visuel de l'est du territoire.



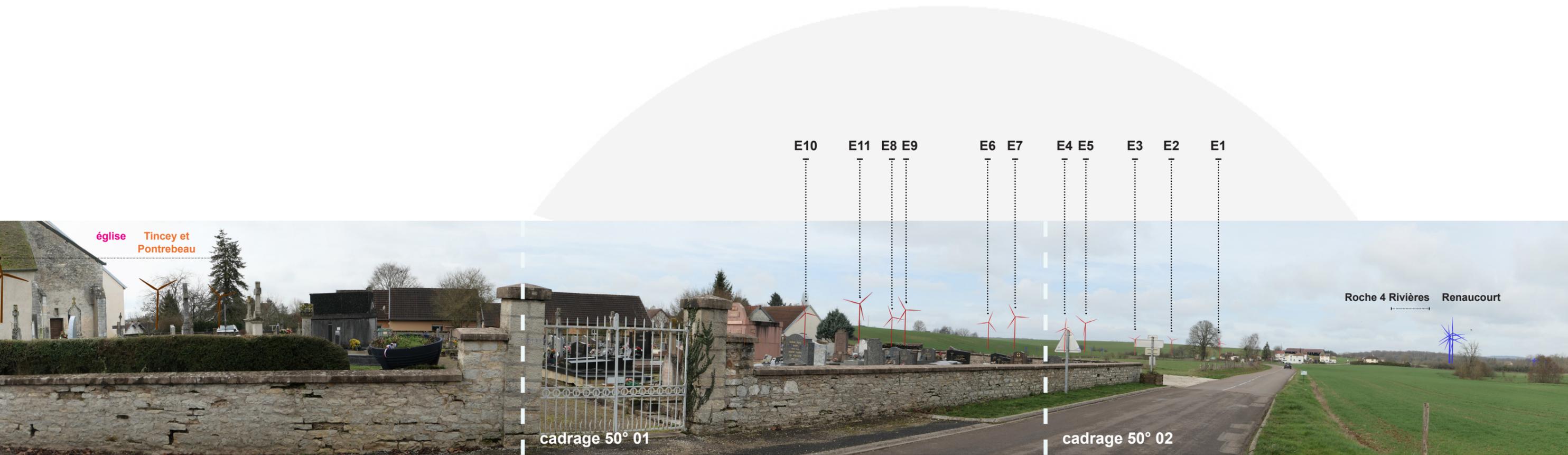
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 190°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.533KM (E11)



ÉTAT INITIAL 190°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ COULEUR RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°

PM 5 - entrée sud-ouest de Roche-et-Raucourt

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

Le photomontage 14 réalisé dans l'étude initiale était positionné sur les hauteurs du plateau au sud-ouest de Roche-et-Raucourt et proposait une vue sur la vallée plutôt que sur le village en lui-même. Le phénomène de surplomb est maximisé sur cette vue. Le photomontage qui suit a été pris depuis un axe plus à l'ouest et plus proche pour déterminer les impacts potentiels sur le village et l'église (MH).

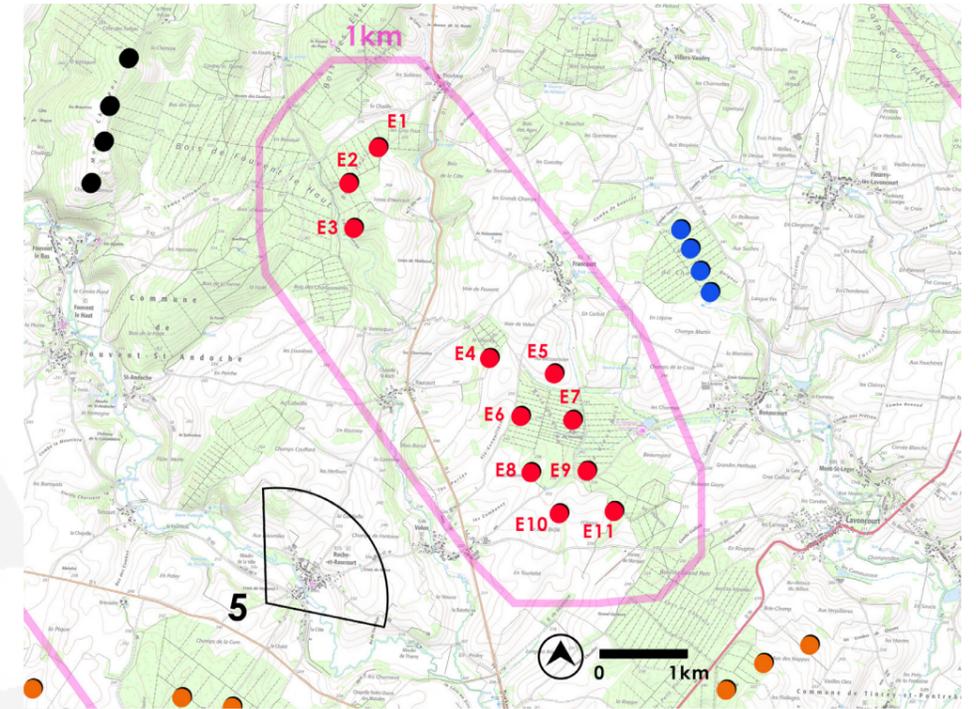
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Le parc de Renaucourt apparaît en arrière plan du projet du Blessonnier et le projet déposé de Tincey et Pontrebeau est également visible depuis ce site mais dans un cadrage excentré avec l'église et le village. Les éoliennes les plus visibles restent celles du projet du Blessonnier. Les respirations paysagères sont réduites depuis le plateau mais le village est entouré d'une ceinture arborée. La présence des éoliennes sera donc réduite pour l'habitat.

Le clocher de l'église est toujours en covisibilité avec le projet du Blessonnier et l'effet de surplomb est équivalent au photomontage initial.

ÉVOLUTION DU RAPPORT À L'ÉOLIEN :

Les éoliennes du projet du Blessonnier créent un surplomb sur la vallée, le village et le clocher de l'église protégée aux monuments historiques. La couronne boisée présente dans la vallée et entourant le village atténuera la perceptibilité des machines notamment depuis le cœur du village. Néanmoins, **le niveau d'impact pour le monument local est modéré à fort.**



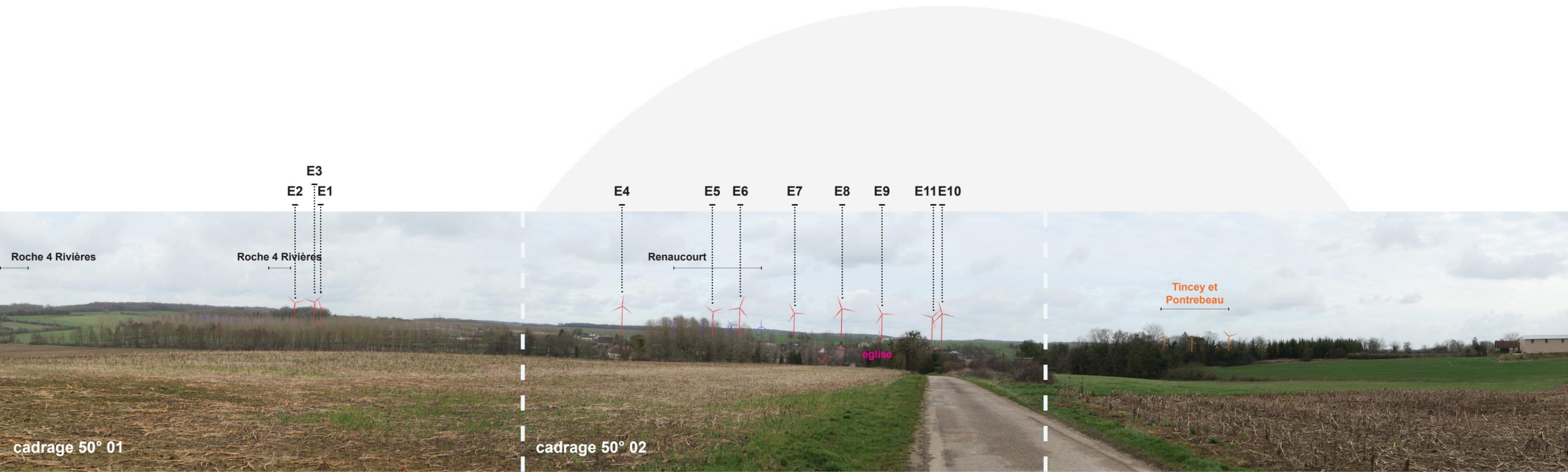
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 207°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.305KM (E10)



ÉTAT INITIAL 207°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 150°



cadrage 50° 01

cadrage 50° 02

ÉTAT PROJETÉ COULEUR RECADRÉ À 150°



cadrage 50° 01

cadrage 50° 02

ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 150°



E2

E3 E1

ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°